

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE DE FIXATION DES TARIFS ET DES CONDITIONS
D'HYDRO-QUÉBEC DANS SES ACTIVITÉS DE TRANSPORT
D'ÉLECTRICITÉ (ANNÉES 2023, 2024 ET 2025)
ET DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ (2025-2026)

DOSSIER : R-4270-2024 Phase 1

RÉGISSEURS : Me LOUISE ROZON, présidente
Me SIMON TURMEL
M. PIERRE DUPONT

AUDIENCE DU 19 NOVEMBRE 2024
EN MODE HYBRIDE

VOLUME 3

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel

COMPARUTIONS :

Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY
Me HÉLÈNE BARRIAULT
Me ANNIE GARIÉPY
avocats de la Régie

DEMANDERESSES :

Me YVES FRÉCHETTE
Me JOELLE CARDINAL
avocats d'Hydro-Québec dans ses activités de
transport d'électricité

Me MARIE-MICHELLE CÔTÉ
Me SIMON TURMEL
avocats d'Hydro-Québec dans ses activités de
distribution d'électricité

INTERVENANTS :

Me STEVE CADRIN
avocat de l'Association hôtellerie Québec et de
l'Association restauration Québec (AHQ-ARQ);

Me PAULE HAMELIN
Me NICOLAS DUBÉ
avocats de l'Association des redistributeurs
d'électricité du Québec (AREQ);

Me SYLVAIN LANOIX
avocat de l'Association québécoise des
consommateurs industriels d'électricité et du
Conseil de l'industrie forestière du Québec (AQCIE-
CIFQ);

Me ANDRÉ TURMEL
avocat de la Fédération canadienne de l'entreprise
indépendante (FCEI);

Me PAULE HAMELIN
Me NICOLAS DUBÉ
avocats de Nalcor Energy Marketing Corporation
(NEMC);

Me ÉRIC McDEVITT DAVID
avocat d'Option consommateurs (OC);

Me FRANKLIN S. GERTLER
Me HADRIEN BURLONE
avocats du Regroupement des organismes
environnementaux en énergie (ROÉÉ);

Me JOCELYN OUELLETTE
avocat du Regroupement national des conseils
régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ);

Me DOMINIQUE NEUMAN
avocat du Regroupement pour la transition,
l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ).

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
LISTE DES ENGAGEMENTS	6
PRÉLIMINAIRES	7
PREUVE DE LA FCEI	
ANTOINE GOSSELIN	
INTERROGÉ PAR Me ANDRÉ TURMEL	8
INTERROGÉ PAR LA FORMATION	21
PREUVE DE L'AQCIE-CIFQ	
PAUL PAQUIN	
JOCELYN B. ALLARD	
CYRIL MICHAUD	
INTERROGÉS PAR Me SYLVAIN LANOIX	33
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HADRIEN BURLONE	54
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	55
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me SIMON TURMEL, HQ	56
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	60
PREUVE D'OC	
CARLOS CASTIBLANCO	
INTERROGÉ PAR Me ÉRIC McDEVITT DAVID	85
INTERROGÉ PAR LA FORMATION	94

PREUVE DE RTIÉÉ

BRUNO MÉNARD

JEAN SCHIETTEKATTE

INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN 100

INTERROGÉS PAR Me HADRIEN BURLONE 116

INTERROGÉS PAR LA FORMATION 118

LISTE DES ENGAGEMENTS

PAGE

E-1 (FCEI)	Indiquer dans quelle clé de répartition s'applique le 45 M ainsi que quelle clé est visée dans Opération et maintenance. (Demandé par la Régie).	25
------------	--	----

1 L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE (2024), ce dix-
2 neuvième (19e) jour du mois de novembre :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Bonjour à tous et bienvenue à l'audience du dix-
8 neuf (19) novembre deux mille vingt-quatre (2024)
9 du dossier R-4270-2024, Phase 1 : Demande de
10 fixation des tarifs et des conditions d'Hydro-
11 Québec dans ses activités de transport
12 d'électricité (années 2023, 2024 et 2025) et de
13 distribution d'électricité (année 2025-2026).
14 Poursuite de l'audience.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Merci, Madame la Greffière. Alors, on poursuit
17 l'audience avec la preuve de la FCEI.

18

19 PREUVE DE LA FCEI

20

21 Me ANDRÉ TURMEL :

22 Bonjour, Madame la Présidente. Bon matin. Monsieur
23 Gosselin a déjà pris place. On peut l'assermenter.
24 Et la présentation est déjà affichée.

25

1 L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE (2024), ce dix-
2 neuvième (19e) jour du mois de novembre, A
3 COMPARU :

4
5 ANTOINE GOSSELIN, économiste, ayant une place
6 d'affaires au 1039, rue de Dijon, Québec (Québec);
7
8 LEQUEL, après avoir fait une affirmation
9 solennelle, dépose et dit :

10
11 INTERROGÉ PAR Me ANDRÉ TURMEL :

12 Q. **[1]** Alors, Monsieur Gosselin, bonjour.

13 R. Bonjour.

14 Q. **[2]** Je comprends que vous avez une présentation
15 pour nous ce matin?

16 R. Oui. Oui.

17 Q. **[3]** On vous laisse aller.

18 R. Merci, Maître Turmel, de me lancer. Bonjour, Madame
19 la Présidente, Messieurs les Régisseurs. Donc, je
20 vais aborder essentiellement un seul sujet. Puis je
21 ne reviendrai pas sur tout ce qui est dans notre
22 preuve. Je vais seulement commenter certaines des
23 choses qui ont été dites, là, et ajouter quelques
24 informations.

25 Donc, au niveau de la maintenance, il y a

1 des budgets qui sont demandés additionnels en
2 maintenance et ces augmentations de budget-là
3 découlent de la priorité numéro 1 du Plan d'action
4 2035. Je rappelle ici que la Régie, selon la FCEI,
5 n'est pas liée par le Plan d'action 2035. Et le
6 fait qu'Hydro-Québec ait produit le Plan d'action
7 2035 ne relève pas de son fardeau de preuve
8 démontrer que les budgets qu'elle demande sont
9 nécessaires et utiles.

10 Donc, du côté du Transporteur, Hydro-Québec
11 mentionne que les ressources qui sont consacrées à
12 la maintenance préventive, qui ont été consacrées à
13 la maintenance préventive entre deux mille dix-huit
14 (2018) et deux mille vingt-deux (2022) - ici, il y
15 a une coquille, ça aurait dû être deux mille vingt-
16 deux (2022) - étaient suffisantes.

17 Pourtant, Hydro-Québec propose de hausser
18 les heures de maintenance préventives. Ces heures-
19 là étaient en moyenne de sept cent quarante-neuf
20 mille (749 000) heures entre deux mille dix-huit
21 (2018) et deux mille vingt-deux (2022). Elles ont
22 été de huit cent dix mille (810 000) heures en deux
23 mille vingt-trois (2023). Puis, là, on propose huit
24 cent cinquante-trois mille (853 000) heures en deux
25 mille vingt-cinq (2025).

1 Et Hydro-Québec nous dit que cette
2 augmentation-là des heures de maintenance
3 préventive implique une hausse de coût de sept
4 millions (7 M\$) entre deux mille vingt-trois (2023)
5 et deux mille vingt-cinq (2025).

6 Vendredi dernier dans le cours de
7 l'audience, les témoins d'Hydro-Québec nous ont
8 dit : bien, en fait, il y a quelques petits
9 problèmes avec l'analyse qu'a faite la FCEI. D'une
10 part, on ne devrait pas tenir compte de l'année
11 deux mille vingt (2020) parce qu'il y a la
12 pandémie. Alors, on a recalculé une moyenne qui
13 donne sept cent soixante-quatorze mille (774 000)
14 heures lorsqu'on exclut deux mille vingt (2020).

15 Et on vous a dit : bien, on ne réalise pas
16 nécessairement cent pour cent (100 %) du préventif.
17 Donc, on prévoit un certain niveau de préventif.
18 Puis, même si on prévoit plus que ce qu'on a fait
19 entre deux mille dix-huit (2018), deux mille dix-
20 neuf (2019), ce n'est pas très grave, parce que si
21 on en fait moins, bien, ça va être du correctif à
22 la place. Donc, on s'ajuste. Donc, le fait que...
23 qu'on prévoit plus n'est pas somme toute
24 problématique. Et ce qu'on nous a dit c'est qu'en
25 fait notre prévision qu'on fait pour deux mille

1 vingt-cinq (2025) se rapproche... n'est pas
2 tellement plus élevée que les prévisions qu'on
3 avait fait d'ailleurs pour deux mille dix-huit/deux
4 mille vingt-deux (2018-2022).

5 Alors on est allés voir ces données-là et
6 je vous ai préparé un tableau, donc ce qu'on voit
7 ici c'est effectivement les projections qui avaient
8 été faites en deux mille dix-neuf (2019) pour les
9 heures en maintenance préventive, les heures en
10 maintenance corrective et le total. Et ce qu'on
11 voit c'est qu'il y avait effectivement une
12 prévision qui était supérieure à ce qui s'est
13 réellement passé qu'on observe un peu plus bas,
14 donc les deux carrés en vert au niveau du préventif
15 on voit qu'on avait prévu en moyenne huit cent
16 quatre mille heures (804 000 h) puis on a fait en
17 moyenne sept cent soixante-quatorze mille heures
18 (774 000 h). Mais on voit aussi au niveau du
19 correctif... en fait, c'est pas tant qu'il y a eu
20 un transfert des heures vers le correctif. Il y a
21 eu une baisse du préventif, mais ça ne se reflète
22 pas par plus de correctif. On peut voir qu'entre
23 deux mille dix-huit/deux mille vingt-deux (2018-
24 2022) on avait prévu deux cent dix-neuf... deux
25 cent dix-neuf mille heures (219 000 h) en

1 correctif, puis finalement on en a fait deux cent
2 neuf (209 000 h) en moyenne. Tout ça excluant
3 l'année deux mille vingt (2020) toujours.

4 Donc, au total, on voit qu'on avait une
5 surévaluation, on a surévalué d'à peu près quatre
6 point un pour cent (4,1 %), donc dans le bas de
7 cette colonne-là les heures totales de maintenance
8 qui sont... qu'on a réellement faites. On peut voir
9 aussi que... donc, en deux mille vingt-cinq (2025),
10 le nombre d'heures qu'on prévoit au réel est à peu
11 près dix virgule deux pour cent (10,2 %) plus él...
12 pas qu'on prévoit au réel, mais qu'on prévoit en
13 maintenance préventive en deux mille vingt-cinq
14 (2025) à huit cent cinquante-trois mille (853 000)
15 est à peu près dix pour cent (10 %) plus élevé que
16 ce qu'on... que la moyenne des... des quatre années
17 historiques. Pour le correctif, on prévoit quatre
18 pour cent (4 %) de plus et au total on prévoit à
19 peu près neuf pour cent (9 %) de plus d'heures que
20 ces quatre années-là où on nous dit, en tout cas à
21 tout le moins au niveau du préventif, qu'on avait
22 suffisamment d'heures.

23 Alors les deux dernières colonnes ce qu'on
24 a fait c'est qu'on a simplement dit : bien
25 supposons qu'on garde la projection deux mille

1 vingt-cinq (2025) d'Hydro-Québec, mais on remplace
2 le deux mille vingt-cinq (2025) à huit cent
3 cinquante-trois mille (853 000) par l'année
4 historique deux mille vingt-trois (2023), qui est
5 huit cent dix (810), qui est du réel. Bien là ce
6 qu'on retrouve c'est qu'au total on a... on a une
7 réduction d'à peu près quatre pour cent (4 %) des
8 heures de... des heures de maintenance.

9 Le budget de maintenance prévu pour le
10 Transporteur c'est à peu près quatre cent trente-
11 six millions (436 M), donc quatre pour cent (4 %) de ce budget-là ça voudrait dire quelque chose
12 comme dix-sept virgule cinq millions (17,5 M).
13 Donc, je répète : Hydro nous a mentionné en preuve
14 que de passer de huit cent dix mille heures
15 (810 000 h) à huit cent cinquante-trois mille
16 heures (853 000 h) en préventif, ça augmentait les
17 charges de sept millions (7 M). Alors on s'en est
18 tenu à ça. On s'en est tenu au sept millions (7 M),
19 mais je pense que c'est pas mauvais d'avoir à
20 l'esprit que la réduction de quarante-trois mille
21 heures (43 000 h) ou en tout cas l'augmentation de
22 quarante-trois mille heures (43 000 h) entre deux
23 mille vingt-trois (2023) puis deux mille vingt-cinq
24 (2025), si on la... si on regarde le nombre
25

1 d'heures total, on obtient quand même un montant au
2 prorata qui est plus élevé en termes de réduction
3 budgétaire.

4 Donc, simplement mentionner donc on
5 maintien notre recommandation qui était celle qui
6 avait été faite en preuve, de réduire le budget de
7 maintenance pour le Transporteur de sept millions
8 de dollars (7 M\$).

9 Maintenant pour la Distribution, Hydro-
10 Québec demande une hausse de quarante-cinq millions
11 (45 M) des charges d'exploitation entre deux mille
12 vingt-trois (2023) et deux mille vingt-cinq (2025)
13 - une autre coquille ici, je suis désolé - pour
14 contrer la dégradation de la qualité de service. Et
15 lorsqu'on leur demande de nous indiquer les
16 indicateurs qui démontrent cette dégradation-là,
17 Hydro-Québec nous pointe vers trois indicateurs qui
18 sont l'IC brut, le nombre de pannes et la durée
19 moyenne des interruptions. Je vais y revenir un
20 petit peu plus tard.

21 Par ailleurs, Hydro-Québec fixe un objectif
22 de réduction de panne de basse moyenne tension de
23 trente-cinq pour cent (35 %) d'ici deux mille
24 trente-cinq (2035) pour passer de quarante et un
25 mille cinq cent (41 500) à vingt-sept mille

1 (27 000) pannes environ.

2 Ici, simplement, j'ai mis une note pour
3 ressortir le fait que le nombre de pannes en basse
4 tension en deux mille treize (2013), étaient de
5 vingt-sept mille six cent quarante-cinq (27 645) et
6 le nombre de pannes en basse tension en deux mille
7 vingt-trois (2023) est de vingt-six mille sept cent
8 quarante-cinq (27 645), donc un peu moins.

9 Donc, simplement pour montrer
10 qu'aujourd'hui, on nous dit qu'il faut réduire les
11 pannes, mais ça fait dix (10) ans que les pannes
12 sont essentiellement à ce niveau-là, puis ce
13 n'était pas quelque chose qu'Hydro-Québec a soulevé
14 comme problématique, historiquement.

15 Et quand on a demandé au témoin d'Hydro-
16 Québec de dire : « Oui, mais pourquoi trente-cinq
17 pour cent (35 %) ? Pourquoi vingt-sept mille
18 (27 000) ? » Puis là, on pourrait extrapoler puis
19 dire : « Bien, pourquoi pas vingt mille (20 000) ?
20 Pourquoi pas trente-deux mille (32 000) ? » Bien,
21 les réponses qu'on a eues c'est : On pense que le
22 contexte d'augmentation des changements climatiques
23 nécessite ça. On pense que l'augmentation des
24 besoins énergétiques nécessite ça, que la
25 dépendance à l'électricité nécessite ça.

1 Et on mentionne aussi qu'on pense que c'est
2 en phase avec les besoins futurs de notre
3 clientèle. Mais essentiellement, ça semble se
4 limiter à ça. Un peu comme on pense que, plus au
5 niveau d'une impression, j'ai envie de vous dire,
6 là, peut-être le mot « impression » est un peu
7 fort, mais il n'y a pas de données. Il ne semble
8 pas y avoir d'analyse formelle pour dire : Bien,
9 voici quel devrait être le bon niveau. Voici si on
10 vise, par exemple, un niveau de trente mille
11 (30 000) pannes, bien, qu'est-ce que ça implique
12 sur les coûts et est-ce que l'équilibre, le
13 « trade off », j'ai envie de dire, entre la
14 réduction des pannes puis ce que ça coûte est
15 optimal, est le bon. Donc, on ne sait pas trop
16 comment ce trente-cinq pour cent (35 %)-là a été
17 choisi.

18 Je reviens ici sur les indicateurs vers
19 lesquels Hydro nous a dirigés, que je mentionnais
20 un peu plus tôt. Donc, l'indice de continuité
21 brute, la durée moyenne des interruptions par
22 client, puis le nombre de pannes basse tension.

23 Donc, j'ai reproduit, ici, ces données-là à
24 partir d'aussi longtemps que je les ai trouvées.

25 Donc, à partir de deux mille treize (2013). Et une

1 chose qu'Hydro mentionne dans sa preuve, c'est que,
2 bien, qu'en deux mille dix-neuf (2019), deux mille
3 vingt-deux (2022), deux mille vingt-trois (2023),
4 il y a des niveaux qui sont particulièrement
5 élevés, puis on identifie certains éléments
6 climatiques, puis on mentionne, notamment par
7 exemple, quand on parle des balisages, on
8 mentionne... Bien, outre ces éléments-là, on se
9 compare aux autres distributeurs canadiens par
10 exemple.

11 Donc, ici, on voit effectivement, si on
12 prend l'indice de continuité brute puis la durée
13 moyenne des interruptions par client, qu'il y a
14 quelque chose qui se passe en deux mille dix-neuf
15 (2019), deux mille vingt-deux (2022), deux mille
16 vingt-trois (2023), mais si on fait abstraction de
17 ça, à mon sens, ce n'est pas clair qu'il y a une
18 tendance, comme le soutient Hydro-Québec.

19 Et au niveau des pannes basse tension,
20 bien, je vous le mentionnais déjà un petit peu plus
21 tôt, que le niveau de deux mille vingt-trois (2023)
22 est essentiellement égal au niveau de deux mille
23 treize (2013), voire légèrement plus faible.

24 Et j'ai ajouté aussi le nombre de pannes
25 basse tension, moyenne tension, sur une période un

1 peu plus courte où on voit que là aussi, on ne voit
2 pas une dégradation de la qualité de service. Donc,
3 pour nous, cette démonstration-là, elle n'est pas
4 claire. En tout cas, à ce stade-ci, pas encore.

5 Donc, par conséquent, on maintient la
6 recommandation de refuser le budget additionnel de
7 quarante-cinq millions (45 M\$) qui est demandé pour
8 les raisons qui sont énumérées là. Donc, le bien-
9 fondé de l'objectif de trente-cinq pour cent
10 (35 %), selon nous, n'est pas démontré.

11 Il y a aussi également, ce qu'on mentionne
12 dans notre preuve, c'est qu'entre deux mille dix-
13 neuf (2019) puis deux mille vingt-trois (2023), il
14 y a eu beaucoup de ressources humaines
15 additionnelles qui ont été ajoutées chez Hydro-
16 Québec et notamment au niveau de la maintenance.

17 En fait, de ce qu'on mentionne, c'est au
18 niveau du plan de fiabilité et de résilience du
19 Distributeur, donc on en comprend qu'il y a des
20 ressources additionnelles qui ont été dirigées vers
21 la maintenance. Il est probablement trop tôt pour
22 voir quel est l'impact de ces ressources
23 additionnelles là sur ces indicateurs-là, sur la
24 fiabilité de service. Et donc, avant d'ajouter des
25 ressources additionnelles, je pense qu'il faudrait

1 déjà savoir de manière plus précise qu'est-ce qui
2 s'est ajouté dans cette période-là à ce niveau-là
3 et comprendre pourquoi ce ne serait pas suffisant.

4 On nous dit aussi que le modèle de gestion
5 des actifs, le Distributeur est en train de le
6 développer, donc on n'a pas encore de modèle qui
7 est finalisé, et donc on n'a pas tous les outils
8 pour prendre la meilleure décision possible sur les
9 efforts de maintenance. Et en plus, bien, il y a
10 au-delà de la maintenance directe sur laquelle
11 portent nos recommandations, il y a aussi une
12 augmentation des budgets qu'Hydro-Québec demande au
13 niveau de la maîtrise de la végétation sur lesquels
14 on ne s'est pas prononcé. Et on nous a dit que,
15 bien, la végétation représente quarante pour cent
16 (40 %) des pannes, plus ou moins, et que l'objectif
17 c'était de réduire d'ici deux mille vingt-huit
18 (2028) trente pour cent (30 %) de ces pannes-là,
19 donc c'est douze pour cent (12 %) au total. Donc,
20 juste les efforts de... juste les budgets qu'on
21 vous demande en maîtrise de végétation et auxquels
22 on ne s'oppose pas permettraient de réduire de cinq
23 mille (5000) pannes grosso modo, donc trente pour
24 cent (30 %) de quarante pour cent (40 %), douze
25 pour cent (12 %), et donc douze pour cent (12 %) de

1 quarante et mille (41 000) donne à peu près cinq
2 mille (5000) pannes.

3 Et donc, voilà. Ce qu'on recommande
4 également, bien, c'est que dans un prochain
5 dossier, le Distributeur pourrait, lorsque son
6 modèle de gestion sera complété, il pourra venir
7 justifier, redemander des budgets en maintenance,
8 là, avec l'ensemble des outils, puis en justifiant,
9 là, de manière plus étoffée, je dirais, sa cible,
10 son objectif de réduction de pannes. Donc, ça
11 complète ma présentation. Je vous remercie.

12 Q. **[4]** Merci, Monsieur Gosselin.

13 Me ANDRÉ TURMEL :

14 Peut-être une question, si vous me permettez,
15 Madame la Présidente.

16 Q. **[5]** Tout à l'heure à l'égard du Transporteur, bon,
17 donc la FCEI, je comprends, propose de ne pas
18 reconnaître sept millions (7 M) sur un budget, vous
19 avez dit, autour de quatre cent quelques millions
20 pour le Transporteur pour la maintenance, c'est ça?

21 R. Oui, c'est ça.

22 Q. **[6]** Pour le Distributeur, c'est bel et bien
23 quarante-cinq millions (45 M)...

24 R. Oui.

25 Q. **[7]** ... que vous recommandez sur un budget, je ne

1 l'ai pas vu, là, à l'égard de la maintenance du
2 Distributeur, je ne sais pas si vous l'avez?

3 R. De mémoire, c'est du même ordre, là.

4 Q. **[8]** Bon. Si vous l'avez à portée de main, tant
5 mieux, sinon on reviendra plus tard.

6 R. Non, c'est ça, je ne l'ai pas à portée de la main.

7 Q. **[9]** O.K. Je pensais que vous l'aviez. O.K. Merci.

8 Me ANDRÉ TURMEL :

9 Monsieur Gosselin peut être contre-interrogé.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Merci, Maître Turmel. Est-ce qu'il y a des
12 intervenants qui aimeraient contre-interroger le
13 témoin de la FCEI? Non. Personne en ligne. Maître
14 Turmel pour Hydro-Québec?

15 Me SIMON TURMEL, HQ :

16 Hydro-Québec n'aura pas de questions. Merci.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 D'accord. Pas de questions pour la Régie. Monsieur
19 Dupont pour la Formation.

20 INTERROGÉ PAR LA FORMATION

21 M. PIERRE DUPONT :

22 Merci, Madame la Présidente.

23 Q. **[10]** Donc, Pierre Dupont, pour la Formation.

24 Monsieur Gosselin, je vous salue derrière mon
25 écran. Je vous vois de loin, mais je vous entends

1 très bien. J'en profite pour vous remercier pour
2 votre présentation. Écoutez, j'ai... au début,
3 j'avais des petits problèmes de connexion, ça fait
4 que je vous écoutais, mais peut-être vous demander
5 de vous faire répéter, puis je m'en excuse.

6 Quand vous êtes à la planche 2 - à la page
7 où vous étiez, Madame, « Maintenance et
8 transport ».

9 R. C'est ici?

10 Q. **[11]** Bien, à la page 4, entre autres, là. Excusez,
11 la page 4, oui. Ce que je comprends, c'est comme
12 une analyse paramétrique, c'est-à-dire basée sur
13 l'historique qui vous amène à conclure que les
14 heures de maintenance sont trop élevées...

15 R. En fait...

16 Q. **[12]** ... demandées en deux mille vingt-cinq (2025).

17 R. Ce qui... bien, oui, en partie, là, mais c'est
18 surtout, dans le fond, qu'Hydro-Québec nous dit les
19 heures de maintenance préventive que j'ai faites en
20 deux mille dix-huit, deux mille vingt-deux (2018-
21 2022) ont été suffisantes pour atteindre mes
22 objectifs et essentiellement j'essaie de maintenir
23 ça. Et... mais ce qu'on observe dans les... quand
24 on regarde les heures qu'ils demandent, c'est
25 qu'ils ne demandent pas des heures similaires à

1 deux mille dix-huit, deux mille vingt-deux (2018-
2 2022), ils demandent plus d'heures en deux mille
3 vingt-cinq (2025). Et donc, c'est là où on dit :
4 bien, tu me dis d'un côté que ce que t'avais fait
5 comme effort de maintenance historiquement c'était
6 suffisant, mais tu m'en demandes plus. O.K. C'est
7 là où on voit une incohérence et puis on ne demande
8 pas, à la limite, on s'est demandés, là, est-ce
9 qu'on demande de... de ramener les heures au niveau
10 de l'historique deux mille dix-huit-deux mille
11 vingt-deux (2018-2022) qui aurait été sept cent
12 quatorze mille heures (774 000 h), puis au final,
13 on dit bien on a plutôt décidé de s'en tenir au
14 réel deux mille vingt-trois (20023), je veux dire
15 ne pas augmenter par rapport au réel deux mille
16 vingt-trois (2023), mais à la limite, on peut même
17 se poser la question : pourquoi même, pourquoi même
18 aller au-delà des vraies données historiques deux
19 mille dix-huit-deux mille vingt-deux (2018-2022),
20 là, l'effort historique deux mille dix-huit-deux
21 mille vingt-deux (2018-2022).

22 Q. [13] Écoutez, c'était ma deuxième question, puis,
23 là, je cherchais, là, dans les pièces d'Hydro-
24 Québec, là, entre autres, dans la B-0044, mais
25 parce que dans votre tableau, je ne vois pas 24, 23

1 puis 24, est-ce que le heures préventives réelles
2 en vingt-trois (23) ont été plus élevées?

3 R. Elles sot à huit cent dix (810). Oui, le préventif
4 réel, c'est le huit cent dix mille (810 000) en
5 deux mille vingt-trois (2023).

6 Q. **[14]** Oui, pour le Transporteur.

7 R. Oui, vous avez raison. Pour le Transporteur, oui.
8 Donc, vous avez raison, ce n'est pas dans le
9 tableau, mais sur cette planche-ci, la planche 3,
10 là, on l'avait indiqué.

11 Q. **[15]** O.K. Puis en vingt-quatre (24), le...

12 R. En vingt-quatre (24), c'est l'année de base, là,
13 donc, c'est prévisionnel, on ne l'a pas, je ne l'ai
14 pas ici, là, je... je ne me souviens plus
15 exactement c'est quoi, le chiffre. Je pense que ça
16 se rapproche plus du huit cent cinquante-trois
17 (853) de mémoire, mais dans la mesure où c'est
18 prévisionnel. On s'arrête à ça.

19 Q. **[16]** Là, je vous remercie, je vais... je vais
20 vérifier et pour la Distribution, là, c'est
21 l'impact budgétaire, donc, je cherchais à avoir, en
22 terme de coupures, c'est une attribution toujours
23 par rapport aux heures de maintenance ou une
24 attribution directe? Il y a deux clés, hein, dans
25 la... Opération et maintenance, puis je me

1 demandais, là, le quarante-cinq millions (45 M),
2 dans laquelle des clés qui s'applique dans les
3 heures de réalisation ou dans l'attribution
4 directe?

5 R. C'est une bonne question, je n'ai pas la réponse.
6 Je pourrais, si vous vous voulez, le vérifier puis
7 vous revenir.

8 Q. [17] Oui, j'apprécierais, oui.

9 R. Oui.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Donc, ce serait un engagement numéro 1 pour la
12 FCEI.

13

14 E-1 (FCEI) Indiquer dans quelle clé de
15 répartition s'applique le 45 M ainsi
16 que quelle clé est visée dans
17 Opération et maintenance. (Demandé par
18 la Régie).

19

20 Me ANDRÉ TURMEL :

21 Je suis content, un engagement pour, écoutez, on
22 aime ça, alors engagement FCEI numéro 1, fournir
23 les... indiquer à la question de monsieur le
24 Régisseur Dupont...

25

1 M. PIERRE DUPONT :

2 En quelle clé de répartition s'applique le...

3 Me ANDRÉ TURMEL :

4 ... à l'égard de la coupure du quarante-cinq
5 millions (45 M).

6 M. PIERRE DUPONT :

7 Bien, le quarante-cinq millions (45 M), l'autre, je
8 présume, bien, Transport ou... parce qu'Opération
9 et maintenance, il y a deux clés, donc, Transport,
10 c'est plus en termes de volumétrie, puis vous avez
11 fait le calcul du sept millions (7 M), c'est une
12 réponse qu'Hydro vous a donnée?

13 M. ANTOINE GOSSELIN :

14 R. Le sept millions (7 M), c'est une donnée qui vient
15 d'Hydro, donc, c'est Hydro qui dit : l'augmentation
16 de mes efforts de maintenance préventive entre deux
17 mille vingt-trois (2023) puis deux mille vingt-cinq
18 (2025) correspond à sept millions (7 M) de budget
19 additionnel.

20 Q. **[18]** Donc, indiquez également la clé de répartition
21 qui est visée dans Opération et maintenance. Je
22 vous remercie, ça complète, Madame la Présidente.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Merci, Monsieur Dupont. Maître Turmel?

25

1 Me ANDRÉ TURMEL, régisseur :

2 Ça va, merci.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Pas de questions? J'aurais peut-être juste une
5 question, Monsieur Gosselin, merci pour votre
6 participation, votre témoignage. Si je comprends
7 bien votre analyse, en ce qui a trait aux heures
8 consacrées à la maintenance, vous considérez que,
9 dans le fond, dans le passé, à la fois le
10 Transporteur et le Distributeur ont bien fait leur
11 travail et donc, il n'y aurait pas lieu d'améliorer
12 cette activité, d'atteindre des objectifs de
13 maintenance plus élevée? J'essaie juste de voir, de
14 façon globale au fond, vous dites : bien, ils ont
15 bien fait, il n'y a pas de raison vraiment valable
16 pour qu'ils consacrent davantage d'heures à cette
17 activités-là?

18 R. Bien, je vais répondre pour chacun séparément, là.
19 Donc, pour le Transporteur, bien Hydro-Québec nous
20 dit qu'elle estime que ce qu'elle a fait comme
21 effort entre deux mille dix-huit-deux mille vingt-
22 deux (2018-2022), ça a bien fonctionné, ça a été
23 suffisant pour atteindre ses objectifs et qu'elle
24 cherche à maintenir ce niveau-là. Et nous, on ne
25 fait que dire : bien, maintenir ce niveau-là, ce

1 n'est pas huit cent cinquante-trois mille heure
2 (853 000 h), c'est à la limite, sept cent soixante-
3 quatorze (774), comme sept cent soixante-quatorze
4 mille heures (774 000 h) qui correspond à l'effet
5 historique. Et dans notre cas, bien là on dit :
6 tenant-nous-en au niveau qui était réel en deux
7 mille vingt-trois, donc c'est pas nous qui disons
8 qu'Hydro a bien fait le travail entre deux mille
9 dix-huit (2018) et deux mille vingt-deux (2022),
10 c'est Hydro elle-même qui le dit.

11 Pour ce qui est du Distributeur, ce qu'on
12 dit c'est qu'Hydro justifie la hausse du budget en
13 disant : j'ai une détérioration de la qualité de
14 service et je veux... je veux réduire le nombre de
15 pannes. Et ce qu'on dit c'est cette démons... on ne
16 prétend pas que c'est... c'est vrai ou faux, mais
17 on dit la démonstration pour nous de ça n'est pas
18 évidente. Et le niveau de... qu'on vise en termes
19 de pannes n'est pas justifié. Donc, il n'est pas
20 démontré... le bien-fondé de viser ça n'est pas
21 démontré alors que depuis dix (10) ans, par
22 exemple, si on prend les pannes en basse tension,
23 on est au même niveau.

24 Alors on sait... on sait qu'on n'arrivera
25 jamais au niveau zéro, le risque nul n'existe pas.

1 Si on fait juste se dire : bien pourquoi est-ce
2 qu'on n'améliorerait pas? Bien c'est comme dire
3 on... on pourrait dire ça aussi quand on va être à
4 vingt-sept mille (27 000) pannes. On pourrait
5 dire : bien pourquoi on n'améliorerait pas encore?
6 On pourrait se dire ça quand va être à vingt mille
7 (20 000) puis quand on va être à dix mille
8 (10 000). Donc, à un moment donné il est où
9 l'équilibre? Il existe un équilibre puis là on n'a
10 aucune analyse pour venir nous dire : bien on pense
11 que c'est ça le... le bon équilibre. Alors on est
12 peut-être déjà au bon équilibre. Je pense qu'on
13 vient simplement dire : avant de fixer un... un
14 nouvel objectif en termes de tel ou tel indicateur,
15 bien posons-nous la question puis faisons la
16 démonstration qu'on est en train de viser la bonne
17 chose.

18 Q. [19] Une dernière question. Si vous pouvez aller à
19 la page 5 et 6. En fait, on va commencer par la
20 page 5. Dans le fond, vous nous dites : écoutez,
21 l'objectif de vingt-sept mille (27 000) il est déjà
22 atteint pour le nombre de pannes en basse tension.
23 Mais je comprends que leur objectif c'est pas juste
24 les pannes en basse tension, mais aussi en moyenne
25 tension. Si on va à la page 6...

1 R. Mais juste... on dit pas ça. On ne dit pas que
2 l'objectif...

3 Q. **[20]** O.K.

4 R. ... est déjà atteint.

5 Q. **[21]** O.K.

6 R. C'est pas... c'est pas ce qu'on dit.

7 Q. **[22]** O.K. Bien j'ai mal compris.

8 R. C'est sûr que c'est mêlant parce que dans les deux
9 cas on est autour de vingt-sept mille (27 000), là,
10 donc... mais leur objectif... présentement, ils ont
11 à quarante et un mille cinq cents (41 500) grosso
12 modo en basse et moyenne tension, puis ils visent
13 vingt-sept mille (27 000).

14 Q. **[23]** C'est ça, oui.

15 R. On n'est pas à vingt-sept mille (27 000) pour cette
16 mesure-là. Tout ce que je mettais ici comme
17 information c'est que si on regarde juste la basse
18 tension ce qu'on observe c'est qu'en deux mille
19 vingt-trois (2023) on n'est pas vraiment différent
20 de deux mille treize (2013). Alors pourquoi...
21 pourquoi est-ce qu'on vient dire qu'on devrait
22 réduire le nombre de pannes aujourd'hui, alors
23 qu'il y a cinq ans ou il y a dix (10) ans on... ça
24 ne semblait pas poser problème?

25 Q. **[24]** D'accord, ça marche. Je n'ai pas d'autres

1 questions, mais mon collègue maître Turmel.

2 Me SIMON TURMEL, régisseur :

3 Q. **[25]** Oui, une petite question qui fait suite à ce
4 que notre présidente a posé comme question. À la
5 page 4 je me demandais puis j'ai compris votre
6 explication, mais je me demandais la hausse
7 envisagée par le Transporteur n'est-elle pas, somme
8 toute, modeste?

9 R. Bien à sept millions (7 M)...

10 Q. **[26]** Non, mais je veux dire par rapport aux
11 chiffres qui sont tous là. Le huit cent dix mille
12 heures (810 000 h), le huit cent cinquante-trois
13 mille heures (853 000 h). Le différentiel entre les
14 deux.

15 R. Bien c'est... bien c'est quand même quarante-trois
16 mille heures (43 000 h), donc c'est à peu près cinq
17 pour cent (5 %) plus d'heures, là.

18 Q. **[27]** O.K. Cinq pour cent (5 %), c'est bon.

19 R. Oui.

20 Q. **[28]** O.K. Merci.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Merci, Monsieur Gosselin. La formation n'aura pas
23 d'autres questions. Maître Turmel?

24 Me ANDRÉ TURMEL :

25 Alors je n'ai pas de questions de réinterrogatoire.

1 Merci, on peut libérer monsieur Gosselin.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Parfait, merci. Vous êtes libéré, Monsieur
4 Gosselin. Merci beaucoup. Nous allons poursuivre
5 avec la preuve de l'AQCIE-CIFQ, Maître Lanoix.

6

7 PREUVE DE L'AQCIE-CIFQ

8

9 Me SYLVAIN LANOIX :

10 Alors bonjour, Madame la Présidente; bonjour,
11 Messieurs les Régisseurs. Permettez-moi tout
12 d'abord de vous présenter le panel de témoins qui
13 présentera la preuve des intervenants AQCIE-CIFQ ce
14 matin : monsieur Paul Paquin, analyste mandaté par
15 les deux intervenants; monsieur Jocelyn Allard,
16 président de l'Association québécoise des
17 consommateurs industriels d'électricité; et
18 monsieur Cyril Michaud, directeur Transition
19 énergétique et technologique au Conseil de
20 l'industrie forestière du Québec.

21 Madame la Greffière, nous pouvons procéder
22 à leur assermentation.

23

24 L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE (2024), ce dix-
25 neuvième (19e) jour du mois de novembre, ONT

1 COMPARU :

2

3 PAUL PAQUIN, consultant en énergie, ayant une place
4 d'affaires au 1685, rue Séguin, Brossard (Québec);

5

6 JOCELYN B. ALLARD, avocat, président de
7 l'Association québécoise des consommateurs
8 industriels d'électricité, ayant une place
9 d'affaires au 1010, rue Sherbrooke Ouest, bureau
10 1600, Montréal (Québec);

11

12 CYRIL MICHAUD, économiste et directeur Transition
13 énergétique et technologique au Conseil de
14 l'industrie forestière du Québec, ayant une place
15 d'affaires au 1175, avenue Lavigerie, bureau 200,
16 Québec (Québec);

17

18 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
19 solennelle, déposent et disent :

20

21 INTERROGÉS PAR Me SYLVAIN LANOIX :

22 Merci, Madame la Greffière.

23 Q. [29] Nous avons déjà produit des déclarations
24 solennelles pour adopter le mémoire de l'AQCIE-
25 CIFQ. Il y a, par ailleurs, une présentation qui a

1 été déposée ce matin au SDÉ, et qui sera projetée
2 lors du témoignage, sous la cote C-AQCIE-CIFQ-0066.
3 Je vais m'occuper de la projection.

4 Monsieur Paquin, adoptez-vous ce document
5 comme valant pour votre témoignage écrit dans le
6 présent dossier?

7 M. PAUL PAQUIN :

8 R. Oui.

9 Q. **[30]** Monsieur Allard, adoptez-vous également ce
10 document comme valant comme votre témoignage écrit
11 dans le présent dossier?

12 M. JOCELYN B. ALLARD :

13 R. Oui.

14 Q. **[31]** Et, Monsieur Michaud, adoptez-vous ce document
15 comme valant pour votre témoignage écrit dans le
16 présent dossier?

17 M. CYRIL MICHAUD :

18 R. Oui.

19 Q. **[32]** Alors, je vais maintenant laisser la parole à
20 monsieur Paquin.

21 M. PAUL PAQUIN :

22 R. Bonjour, Madame la Présidente et Messieurs les
23 Régisseurs. Alors, la présentation de l'AQCIE-CIFQ
24 reprend sommairement des preuves déjà déposées,
25 incluant quelques modifications qui ont été

1 nécessaires à la suite des informations obtenues en
2 audience.

3 Alors, la présentation va traiter des
4 sujets suivants : soit le choix de l'année de
5 référence pour les frais d'exploitation du
6 Distributeur et du Transporteur; l'examen des
7 charges d'exploitation du Transporteur et du
8 Distributeur; on va dire quelques mots sur la
9 collaboration avec les communautés autochtones; la
10 pratique réglementaire concernant les coûts reliés
11 à la maîtrise de la végétation; et enfin un suivi
12 relatif aux aides financières du gouvernement.

13 Concernant le choix de l'année de
14 référence. Selon HQTD, les charges d'exploitation
15 de l'année deux mille vingt-cinq (2025) sont
16 comparées aux données réelles de l'année deux mille
17 vingt-trois (2023) puisqu'il s'agit d'une
18 information probante et comportant un élément
19 prévisionnel... sans élément prévisionnel.

20 J'indique ici les données deux mille vingt-
21 trois (2023). Pour le Transporteur, c'est un
22 milliard cent soixante-quatorze virgule neuf
23 millions (1174,9 M\$); le Distributeur, un milliard
24 sept cent quatre-vingt-seize millions (1796,0 M\$).

25 Mais on possède également les données

1 réelles de l'année deux mille vingt-deux (2022).
2 Pour le Transporteur, c'est un milliard cent un
3 virgule un millions (1101,01 M\$); et pour le
4 Distributeur, c'est un milliard sept cent soixante-
5 dix-sept point cinq millions (1777,5 M\$).

6 Donc, on constate que, entre l'année deux
7 mille vingt-trois (2023) et deux mille vingt-deux
8 (2022), pour le Transporteur, il y a une croissance
9 de six point sept pour cent (6,7 %); et, pour le
10 Distributeur, de sept point un pour cent (7,1 %).
11 C'est quand même non négligeable.

12 Étant donné la disponibilité des données
13 réelles de l'année deux mille vingt-deux (2022),
14 cette année-là peut être considérée comme valable
15 pour plein de comparaisons pour estimer les valeurs
16 deux mille vingt-cinq (2025).

17 Étant donné l'augmentation importante des
18 frais d'exploitation de l'année deux mille vingt-
19 trois (2023) par rapport à deux mille vingt-deux
20 (2022), l'AQCIE-CIFQ estime que l'année deux mille
21 vingt-deux (2022) est la plus appropriée pour
22 servir de référence quant à l'évolution des frais
23 d'exploitation.

24 Il est de plus à noter que depuis deux
25 mille vingt (2020) dans le cas du Distributeur et

1 depuis l'année deux mille vingt-deux (2022) dans le
2 cas du Transporteur, les frais d'exploitation n'ont
3 pas fait l'objet d'une analyse et d'une approbation
4 de la Régie.

5 On va passer maintenant à l'examen des
6 frais d'exploitation du Distributeur. La preuve de
7 l'AQCIE-CIFQ présente le détail des charges
8 d'exploitation selon le MCC par sous-activités.
9 Alors, pour les années réelles, on présente les
10 années deux mille vingt-deux (2022), deux mille
11 vingt-trois (2023); on présente l'année de base
12 deux mille vingt-quatre (2024); et l'année témoin
13 deux mille vingt-cinq (2025).

14 Alors, l'analyse de l'AQCIE-CIFQ traite des
15 activités suivantes : l'expertise et soutien
16 technique, expérience client et commercialisation
17 et contrôle des mouvements d'énergie.

18 Concernant l'expertise et le soutien
19 technique aux opérations, cette activité-là
20 consiste sommairement à fournir de l'expertise en
21 ingénierie et le soutien technique.

22 Alors, il y a un tableau, ici, qui vous
23 présente l'évolution des frais d'exploitation à
24 partir de l'année deux mille vingt-deux (2022) et
25 qui présente jusqu'à l'année deux mille vingt-cinq

1 (2025). Ce qu'on voit, c'est que la hausse cumulée
2 entre deux mille vingt-deux (2022), deux mille
3 vingt-cinq (2025) est une hausse de quarante-huit
4 pour cent (48 %) sur trois ans.

5 Alors, les explications de HQT D dans sa
6 preuve écrite concernant la période deux mille
7 vingt-trois, deux mille vingt-cinq (2023-2025)
8 indiquent l'utilisation des fonds additionnels,
9 mais non leur justification quant aux montants.

10 Les explications de la hausse de vingt-huit
11 virgule huit (28,8 %) pour l'année deux mille
12 vingt-trois (2023) ont été fournies en audience.

13 En effet, l'audience du quinze (15)
14 novembre, HQT D mentionne qu'il y a eu un
15 déplacement de personnel, notamment des ingénieurs
16 et que des coûts qui étaient capitalisés sont
17 maintenant aux charges.

18 Il y a eu une diminution correspondante aux
19 coûts d'investissements, mais cela n'apparaît pas
20 parce que les coûts transférés sont minimes par
21 rapport aux coûts des investissements. Je vais
22 passer maintenant à l'activité « Expérience client
23 et commercialisation ».

24 Cette activité consiste à créer et fournir
25 des services, des offres et des solutions

1 énergétiques pour l'ensemble des clients. Encore
2 là, on présente l'évolution des frais
3 d'exploitation.

4 Pour la période deux mille vingt-deux, deux
5 mille vingt-cinq (2022-2025), la hausse est de
6 trente-quatre virgule sept pour cent (34,7 %).
7 Encore là, les explications de HQT D dans sa preuve
8 écrite concernant la période deux mille vingt-deux,
9 deux mille vingt-cinq (2022-2025), qu'il y a des
10 hausses de vingt-deux virgule neuf pour cent
11 (22,9 %) indiquent l'utilisation des fonds, mais
12 non leur justification en termes de montant.

13 Quant à l'explication de la hausse de
14 treize (13) virgule huit pour cent (13,8 %) pour
15 l'année deux mille vingt-quatre (2024), on indique
16 à l'audience que ça correspond à l'intégration de
17 Hilo et à l'augmentation des efforts en efficacité
18 énergétique et en gain de gestion.

19 Encore là, ces explications indiquent
20 l'utilisation des fonds et ne sont pas en fait une
21 justification.

22 Concernant le contrôle des mouvements
23 d'énergie et l'exploitation des réseaux, l'activité
24 consiste à assurer la gestion de la production et
25 les mouvements d'énergie, planifier et exécuter les

1 activités d'exploitation et exercer le rôle de
2 coordonnateur.

3 Encore là, on présente l'évolution des
4 frais d'exploitation. La période deux mille vingt-
5 deux, deux mille vingt-cinq (2022-2025), les
6 hausses sont de trente-trois virgule six pour cent
7 (33,6 %). Pour la hausse deux mille vingt-trois,
8 deux mille vingt-cinq (2023-2025), c'est quinze
9 virgule deux pour cent (15,2 %) et encore là, les
10 explications de HQTQ nous indiquent de quelle façon
11 ces fonds-là prévoient être utilisés, mais il n'y a
12 pas de justification quant aux montants.

13 Et quant à l'explication pour le seize pour
14 cent (16 %) entre deux mille vingt-deux (2022) et
15 deux mille vingt-trois (2023), on n'a pas de
16 justification non plus de cette hausse-là.

17 Concernant maintenant le total des frais
18 d'exploitation. Ça, c'est ici, on voulait présenter
19 quelques exemples qui montraient vraiment les
20 écarts très importants et les augmentations très
21 importantes. On va passer maintenant au total des
22 frais d'exploitation.

23 Encore là, c'est le même type de tableau.
24 On présente les montants et les pourcentages. On
25 notera que pour l'année deux mille vingt-cinq

1 (2025), on inclut le montant de cent quatre-vingt-
2 dix millions (190 M\$) par rapport à ce qui est
3 indiqué dans les documents d'Hydro-Québec, pour
4 tenir compte du contrôle de la végétation.

5 Et c'est important pour nous. D'après nous,
6 si on veut faire une bonne évaluation surtout pour
7 la croissance, étant donné que les années deux
8 mille vingt-deux (2022), deux mille vingt-trois
9 (2023) incluaient les frais de contrôle de
10 végétation; en toute cohérence, si on veut voir
11 l'accroissement, il faut les ajouter aussi pour
12 l'année deux mille vingt-cinq (2025).

13 Alors, on voit à ce moment-là que la
14 hausse, quand même, entre deux mille vingt-deux
15 (2022) et deux mille vingt-cinq (2025), la hausse
16 globale des frais d'exploitation, c'est vingt-six
17 virgule six pour cent (26,6 %) sur trois ans. Sur
18 deux ans, c'est dix-huit virgule trois pour cent
19 (18,3 %).

20 Et aussi, sur la période deux mille vingt-
21 deux, deux mille vingt-cinq (2022-2025), ça inclut
22 les coûts des pannes majeures pour les années deux
23 mille vingt-deux (2022), deux mille vingt-trois
24 (2023) qui sont respectivement cent vingt-six
25 millions (126 M) et soixante et dix-sept millions

1 (77 M) .

2 Alors, à partir... à l'audience du quinze
3 (15) novembre, HQT mentionne qu'il y a une
4 stabilité du budget des heures allouées aux pannes,
5 mais sans distinguer les pannes les unes par
6 rapport aux autres. Et lorsqu'il y a des pannes,
7 c'est les heures qui passent à la maintenance
8 corrective, puis il y a un mouvement entre les
9 deux. Mais selon l'AQCIE-CIFQ, le coût des pannes
10 correctives devrait être plus élevé que les coûts
11 des pannes normales, si on veut, les pannes
12 préventives, parce que de toute façon c'est quelque
13 chose qui est inconnu, alors normalement les coûts
14 devraient être plus élevés, mais on n'a pas ce
15 coût-là. Mais HQT mentionne que pour l'année deux
16 mille vingt-quatre (2024) et deux mille vingt-cinq
17 (2025), ils prévoient un budget d'environ de
18 quarante-cinq millions (45 M) pour les pannes
19 majeures. Alors, basé sur ça, on a refait le
20 tableau d'évolution des frais d'exploitation en
21 supposant que les pannes majeures sont quarante-
22 cinq millions (45 M) pour chacune des années.
23 Alors, pour l'année deux mille vingt-deux (2022) et
24 deux mille vingt-trois (2023), on a enlevé cent
25 vingt-six (126) et on a jouté quarante-cinq (45).

1 Pour l'année deux mille vingt-deux (2022) et deux
2 mille vingt-trois (2023), on a fait la même chose
3 pour voir la croissance des coûts. Et à ce moment-
4 là, on arrive quand même à une croissance des coûts
5 de trente-trois pour cent (33 %) sur la période
6 deux mille vingt-deux, deux mille vingt-cinq (2022-
7 2025).

8 Mais pour bien apprécier l'évolution des
9 frais d'exploitation, d'après nous il convient de
10 les placer dans un contexte historique un peu plus
11 grand. Alors, c'est dans ce sens-là que nous avons
12 préparé un graphique qui présente l'évolution des
13 frais d'exploitation sur la période deux mille
14 treize (2013) à deux mille vingt-cinq (2025). Le
15 tableau présente les frais d'exploitation réels qui
16 ont été enregistrés, c'est basé sur les rapports
17 annuels de HQT dans certains cas et HQT - dans ce
18 cas ici c'est HQD, là, le Distributeur - et pour
19 l'année deux mille vingt-deux (2022) et deux mille
20 vingt-trois (2023) ce sont des informations qui
21 sont dans le dossier actuel. Et il y a l'autre
22 courbe qui présente quel aurait été l'évolution des
23 frais d'exploitation s'ils avaient suivi l'IPC du
24 Canada. Alors, on constate un écart très important
25 rendu à deux mille vingt-cinq (2025). Alors, au

1 début, on voit que pour le Distributeur, les frais
2 d'exploitation suivaient à peu près l'inflation,
3 puis même étaient un peu en dessous de l'inflation,
4 mais dans les dernières années, il y a vraiment un
5 éclatement. Alors, pour nous, c'est une évolution
6 qui est inquiétante.

7 Alors, lors de l'audience du quinze (15)
8 novembre, l'AQCIE-CIFQ a demandé de fournir les
9 indicateurs des tests ou les mesures qui
10 permettraient à la Régie de mesurer la nécessité et
11 l'efficacité des hausses des charges d'exploitation
12 demandées par rapport aux besoins d'Hydro-Québec. En
13 réponse, HQTQ mentionne que tout ce qu'il y a dans
14 la preuve est suffisant. Et selon HQTQ, la preuve
15 décrit toutes les explications des augmentations à
16 chacune des rubriques à partir de l'année deux
17 mille vingt-trois (2023). Mais pour l'année deux
18 mille vingt-trois (2023), se limite à dire... HQTQ
19 se limite à dire qu'ils s'agit de dépenses réelles
20 et non prévisionnelles.

21 On peut donc constater que HQTQ ne fournit
22 aucun indicateur, test ou mesure qui permettraient
23 à la Régie de mesurer la nécessité et l'efficacité
24 des hausses de charges d'exploitation, mais fournit
25 uniquement des explications quant à l'augmentation

1 depuis deux mille vingt-trois (2023) des frais
2 d'exploitation des différentes activités de la
3 chaîne de valeur et des activités de soutien.

4 Alors, étant donné les importantes hausses
5 sur la période deux mille dix-huit, deux mille
6 vingt-trois (2018-2023), et le manque de
7 justifications des hausses supplémentaires de neuf
8 virgule sept pour cent (9,7 %) et sept virgule huit
9 pour cent (7,8 %) pour les années deux mille vingt-
10 quatre (2024) et deux mille vingt-cinq (2025),
11 l'AQCIE-CIFQ considère que ces hausses
12 supplémentaires devraient être limitées.

13 En conséquence, l'AQCIE-CIFQ demande à la
14 Régie de limiter la hausse annuelle des frais
15 d'exploitation du Distributeur pour chacune des
16 années deux mille vingt-quatre (2024) et deux mille
17 vingt-cinq (2025) à l'IPC du Canada, soit deux
18 virgule six pour cent (2,6 %) pour l'année deux
19 mille vingt-quatre (2024) et deux virgule un pour
20 cent (2,1 %) pour l'année deux mille vingt-cinq
21 (2025) et ainsi de fixer les frais d'exploitation
22 du Distributeur à un milliard huit cent soixante et
23 dix-sept virgule neuf millions (1 877,9 M) pour
24 l'année deux mille vingt-cinq (2025) incluant cent
25 quatre-vingt-dix millions (190 M) pour le contrôle

1 pour cent (3,5 %) qui est relié à la contribution
2 des GES.

3 Cette recommandation se justifie d'autant
4 plus que, comme ça a été montré à la figure, avant
5 l'année deux mille dix-neuf (2019) le Distributeur
6 s'est montré efficace en maintenant ses frais
7 d'exploitation inférieurs à l'IPC. Le tableau ici
8 présente le détail des coûts qui nous ont permis
9 d'arriver à ce chiffre-là.

10 Maintenant, si la Régie retient la
11 proposition de HQT D de capitaliser les coûts de
12 cent quatre-vingt-dix millions (190 M\$) liés au
13 contrôle de la végétation, la recommandation de
14 l'AQCIE-CIFQ serait alors de fixer les frais
15 d'exploitation du Distributeur à un milliard six
16 cent quatre-vingt-sept virgule neuf millions
17 (1687,9 M\$), soit cent quatre-vingt-dix millions
18 (190 M\$) de moins que ce qui était dit auparavant.

19 On va passer maintenant aux frais
20 d'exploitation du Transporteur. Alors, on a réalisé
21 une analyse semblable. Et on reprend, l'AQCIE-CIFQ
22 dans la présentation reprend l'analyse des
23 activités Expertise et soutien technique aux
24 opérations et l'analyse du total des frais
25 d'exploitation.

1 Alors, pour l'expertise et soutien
2 technique aux opérations, à l'audience, encore là,
3 comme on le disait tout à l'heure, c'est la même
4 chose qui a été appliqué pour le Distributeur et
5 pour le Transporteur. Il y a eu un déplacement de
6 personnel, ingénieurs, qui a occasionné... Puis il
7 y a des charges qui étaient capitalisées, qui sont
8 maintenant aux frais.

9 Mais dans le cas du Transporteur, l'écart,
10 si on regarde au tableau, l'écart est beaucoup plus
11 important. La différence entre deux mille vingt-
12 trois (2023) et deux mille vingt-deux (2022) est
13 trente-quatre virgule trois millions (34,3 M\$).
14 Ceci représente un pour cent (1 %) des revenus
15 requis de HQT. Donc, c'est quand même pas
16 négligeable. Si on divise... Les revenus requis
17 d'HQT pour l'année... c'est trente-cinq virgule
18 quarante-six (35,46 M\$) divisé... trente-quatre
19 point trois (34,3 M\$) divisé par trente-cinq
20 quarante-six (35,46 M\$), ce qui donne autour de
21 près de un pour cent (1 %) de revenus requis. Il
22 s'agit d'une information qui était nouvelle, qui a
23 été obtenue lors de l'audience du quinze (15)
24 novembre.

25 Alors, selon l'AQCIE-CIFQ, il y a lieu que

1 HQT D présente l'impact du déplacement du personnel
2 et des frais d'expertise qui étaient auparavant
3 capitalisés. De plus, étant donné l'impact
4 potentiel sur les revenus requis, l'AQCIE-CIFQ
5 considère que la Régie doit se prononcer sur le
6 changement quant à la capitalisation des coûts
7 d'ingénierie, tout comme elle est appelée à le
8 faire concernant les coûts liés à la maîtrise de la
9 végétation.

10 On va passer maintenant au total des frais
11 du Transporteur. C'est le même type de tableau que
12 pour le Distributeur. Mais les hausses pour l'année
13 deux mille vingt-cinq (2025), deux mille vingt-deux
14 (2022) sont maintenant de vingt et un pour cent
15 (21 %); et pour l'année deux mille vingt-trois
16 (2023), deux mille vingt-cinq (2025), c'est treize
17 virgule quatre pour cent (13,4 %).

18 Encore là, on a fait le même exercice. On a
19 présenté les charges des frais d'exploitation pour
20 faire une comparaison avec l'IPC. Alors, on a
21 utilisé la même période, soit l'année deux mille
22 treize (2013) jusqu'à deux mille vingt-cinq (2025).
23 Et, dans ce cas ici, on a les valeurs pour chacune
24 des années. Dans la figure précédente, comme vous
25 avez remarqué, il y avait un trou entre deux mille

1 dix-neuf (2019) et deux mille vingt-deux (2022),
2 parce que les données étaient non disponibles à
3 cause de la Loi sur la simplification.

4 Dans ce cas ici, on a les données pour
5 chacune des années. Alors, on constate quand même
6 que les charges d'exploitation s'accroissent d'une
7 façon importante, surtout on dirait depuis l'année
8 deux mille dix-huit (2018)... deux mille dix-neuf-
9 deux mille vingt (2019-2020).

10 Encore là, pour les frais d'exploitation du
11 Transporteur, HQTD ne présente pas non plus
12 d'indicateur, des tests ou des mesures qui
13 permettraient à la Régie de mesurer la nécessité et
14 l'efficience des charges d'exploitation demandées.
15 Étant donné l'ampleur de la hausse, surtout sur la
16 période deux mille dix-neuf-deux mille vingt-trois
17 (2019-2023), l'AQCIE-CIFQ est d'avis que la
18 justification d'une hausse supplémentaire de neuf
19 virgule six pour cent (9,6 %) pour l'année deux
20 mille vingt-quatre (2024) et de trois virgule cinq
21 pour cent (3,5 %) pour l'année deux mille vingt-
22 cinq (2025) n'est pas démontrée, et que des mesures
23 devraient être prises dès le dossier actuel pour
24 limiter ces frais.

25 Alors, en conséquence, l'AQCIE-CIFQ

1 recommande à la Régie de limiter la hausse annuelle
2 des frais d'exploitation du Transporteur à deux
3 virgule six pour cent (2,6 %) pour l'année deux
4 mille vingt-quatre (2024) et à deux virgule un pour
5 cent (2,1 %) pour l'année deux mille vingt-cinq
6 (2025), soit le taux correspondant à l'IPC du
7 Canada prévu pour les années deux mille vingt-
8 quatre (2024) et deux mille vingt-cinq (2025).

9 Ainsi l'AQCIE-CIFQ recommande à la Régie de fixer
10 les frais d'exploitation du Transporteur à un milliard
11 deux cent cinq millions virgule quatre (1205,4 M\$)
12 pour l'année deux mille vingt-quatre (2024) et à un
13 milliard deux cent trente millions virgule huit
14 (1230,8 M\$) pour l'année deux mille vingt-cinq (2025).

15 Encore là, si la Régie retient la
16 proposition d'HQTD de capitaliser les coûts de
17 quatre-vingt-deux millions virgule deux (82,2 M\$)
18 liés au contrôle de la végétation, la
19 recommandation de l'AQCIE-CIFQ est de fixer à ce
20 moment-ci les frais d'exploitation du Transporteur
21 à onze virgule quarante... à un milliard cent
22 quarante-huit millions virgule six (1148,6 M\$) pour
23 l'année deux mille vingt-cinq (2025).

24 Alors je vais passer maintenant la parole à
25 Cyril pour les...

1 M. CYRIL MICHAUD :

2 R. Merci. Donc, concernant la pratique réglementaire
3 proposée par Hydro-Québec concernant les coûts liés
4 à la maîtrise de la végétation, en fait on rappelle
5 la conclusion formulée dans le mémoire de l'AQCIE-
6 CIFQ. Les membres de l'AQCIE et du CIFQ « font face
7 à une concurrence mondiale de plus en plus
8 sérieuse » et en particulier le tarif L. En fait,
9 on a constaté qu'il avait « perdu de sa
10 compétitivité » au cours des dernières années et
11 que les concurrents des membres de l'AQCIE et du
12 CIFQ en fait font face à des factures d'électricité
13 qui sont de plus en plus compétitives par rapport à
14 ce que les... nos membres payent. Donc,
15 conséquemment, « bien la proposition d'HQ soit non
16 orthodoxe quant aux principes réglementaires », on
17 considère que toute mesure qui permet « de réduire
18 la hausse des tarifs dès maintenant » devrait être
19 considérée par la Régie.

20 Ceci étant dit, au cours des contre-
21 interrogatoires de maître Lanoix et de maître
22 David, on a constaté que le dernier balisage
23 réalisé par Hydro-Québec concernant les coûts de
24 maîtrise de la végétation remontait à deux mille
25 seize (2016). Et ce qu'on a observé, là encore ça

1 c'est dans la preuve, c'est que le... on tenait à
2 souligner en fait l'évolution des coûts unitaires
3 observés et demandés par Hydro-Québec au cours des
4 dernières années, donc de deux mille dix-neuf
5 (2019) à deux mille vingt-trois (2023) les coûts
6 unitaires ont augmenté de trente pour cent (30 %)
7 au Québec et là Hydro-Québec demande en fait une
8 demande pour une augmentation des coûts unitaires
9 de douze pour cent (12 %) supplémentaire, ce qui
10 fait plus quarante-deux pour cent (42 %) entre deux
11 mille dix-neuf (2019) et deux mille vingt-cinq
12 (2025).

13 Et là, l'information à la page suivante
14 qu'on voulait amener c'est qu'en fait la Commission
15 de l'énergie de l'Ontario réalise un balisage
16 annuel des coûts de... pour différents indicateurs,
17 mais là particulièrement pour le coût de la
18 maîtrise de la végétation on a observé qu'entre
19 deux mille dix-neuf (2019) et deux mille vingt-
20 trois (2023) ces coûts-là ont diminué de dix-huit
21 pour cent (18 %) en Ontario. Donc, l'idée c'est pas
22 de dire... de comparer strictement le niveau des
23 coûts, mais on n'a pas d'explication sur comment ça
24 se fait qu'au Québec ça augmente de plus trente
25 pour cent (30 %), en Ontario ça diminue de plus

1 dix-huit pour cent (18 %). Donc, la demande
2 supplémentaire qu'on voulait vous formuler
3 aujourd'hui c'était de demander... d'ordonner
4 plutôt au Distributeur de déposer une étude de
5 balisage des activités et coûts de maîtrise de la
6 végétation lors du prochain dossier tarifaire. Et
7 puis la raison pour laquelle on a déposé la pièce
8 C-AQCIE-CIFQ-0066 c'est pour donner un exemple de
9 ce qui peut être fait en matière d'étude de
10 balisage. Et on insiste sur « lors du prochain
11 dossier tarifaire ».

12 Puis ce que ça montre aussi, cette étude,
13 c'est que si, par hasard, la Régie a des doutes
14 quant à la capacité d'Hydro-Québec à réaliser cette
15 étude de balisage, bien une commission indépendante
16 comme la Régie de l'énergie peut aussi - de
17 l'Ontario ou du Québec - peut réaliser elle-même
18 une étude de balisage et la déposer pour inciter
19 les distributeurs à faire des gains de
20 productivité, ça se peut.

21 L'autre élément est le suivi relatif aux
22 aides financières du gouvernement. Bien donc on se
23 rappelle que la Régie avait demandé au Distributeur
24 de déposer les montants des aides financières du
25 gouvernement alloués au soutien à l'achat

1 d'équipement servant à la biénergie par
2 l'entreprise du ministère de l'Environnement, de
3 Lutte contre les changements climatiques, de la
4 Faune et des Parcs. Le Distributeur refuse de le
5 faire au motif qu'il n'est pas propriétaire de
6 l'information. Mais juste pour faciliter le partage
7 des informations, notamment en vue des
8 prochaines... des prochaines phases, l'AQCIE-CIFQ a
9 déposé cette information, c'est l'autre pièce qu'on
10 a déposée ce matin. Ça facilitera les discussions
11 vu que c'est une information qui est publiquement
12 disponible. Merci.

13 Me SYLVAIN LANOIX :

14 Alors peut-être Monsieur Allard? Non, ça va. Alors
15 le panel est disponible pour les questions.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Parfait. Merci, Maître Lanoix. Alors est-ce qu'il y
18 a des intervenants qui désirent... oui, Maître
19 Burlone pour le ROEÉ.

20 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HADRIEN BURLONE :

21 Bonjour, Madame la Présidente. Bonjour au panel.
22 Merci beaucoup, c'était très intéressant.

23 Q. **[33]** Peut-être juste une petite question de
24 clarification pour monsieur Michaud. Vous
25 mentionniez que les coûts de maîtrise de la

1 végétation avaient diminué en Ontario. Est-ce que
2 vous voyez une raison pour laquelle le Québec ne
3 pourrait pas imiter ce genre de performance-là?

4 R. On ne le sait pas et c'est pour ça qu'on demande
5 une étude de balisage dans le sens où les
6 changements climatiques frappent aussi l'Ontario,
7 la COVID-19.

8 Différents éléments qui ont été évoqués
9 pour justifier la hausse des coûts récente sont
10 autant présents au Québec qu'en Ontario. Nous
11 n'avons pas d'explication. Puis là, juste une
12 distinction, c'est qu'ici, on parle simplement des
13 coûts unitaires. Les coûts totaux peuvent évoluer
14 différemment selon qu'il y a plus ou moins de
15 superficie ou de kilomètres de lignes qui sont
16 traités.

17 Là, cet indicateur, on le trouvait
18 intéressant parce qu'on parle strictement des coûts
19 unitaires, mais on n'a pas d'explication, d'où
20 notre demande.

21 Q. **[34]** Merci beaucoup, Monsieur Michaud.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Merci, Maître Burlone. Maître Neuman pour le RTIEÉ?

24 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

25 Oui, bonjour Madame la Présidente, messieurs les

1 régisseurs, Dominique Neuman pour le RTIEÉ. Bonjour
2 au panel.

3 Q. **[35]** J'ai simplement une petite question sur le
4 traitement de la végétation et la comparaison avec
5 l'Ontario qui est projeté en ce moment. Est-ce que
6 vous savez si la cadence de la maîtrise de la
7 végétation a augmenté ou baissé entre les années et
8 si elle représente un rythme de combien d'années
9 pour aboutir à couvrir le parc complet... Bien...
10 le parc... En fait, le parc de végétation?

11 R. Bonne question. Là encore, nous ne le savons pas,
12 mais ce qu'il faut retenir aussi, c'est qu'en
13 Ontario, c'est une moyenne d'une cinquantaine de
14 distributeurs parce qu'il n'y a pas qu'un seul
15 Distributeur en Ontario.

16 Donc, peut-être que le cycle dépend d'un
17 Distributeur à l'autre. Là, encore, je ne le sais
18 pas.

19 Q. **[36]** Merci beaucoup.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Merci, Maître Neuman. Est-ce qu'il y a d'autres
22 intervenants? Non? Maître Turmel pour Hydro-Québec.

23 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me SIMON TURMEL, HQ :

24 Oui, bonjour au panel.

25 Q. **[37]** Je vous amènerais, Monsieur Paquin, à la page

1 9 de votre présentation. En fait, la fin de la page
2 8, puis le début de la page 9. On comprend
3 effectivement, le tableau qui est là, c'est un
4 historique des frais d'exploitation du Distributeur
5 sur la période deux mille treize (2013) à deux
6 mille vingt-cinq (2025).

7 Ma question est toute simple, finalement.
8 Avez-vous tenu compte, justement, quand vous avez
9 fait ce graphique-là, de l'impact? Parce qu'à
10 l'époque, il y avait différents comptes d'écart et
11 de report.

12 Avez-vous, quand vous avez fait ce
13 graphique-là, tenu compte de l'impact que pouvaient
14 avoir ces différents comptes d'écart et de report
15 au fil des ans?

16 M. PAUL PAQUIN :

17 R. J'ai pris, dans les rapports annuels d'Hydro-
18 Québec...

19 Q. **[38]** O.K.

20 R. J'ai pris les chiffres qu'il y avait comme frais
21 d'exploitation.

22 Q. **[39]** Et puis avez-vous tenu compte également du
23 changement de référentiel contact qui a eu lieu, je
24 pense, vers deux mille quinze (2015), l'ensemble
25 des IFRS?

1 R. Non, j'ai pris les valeurs qui étaient dans le
2 rapport annuel.

3 M. JOCELYN B. ALLARD :

4 R. Si je peux me permettre de rajouter, Madame la
5 Présidente. Évidemment, quand on regarde ça, je
6 pense que ce qu'il faut retenir, ça va un petit peu
7 aussi avec le questionnement qu'on avait en matière
8 de coûts unitaires de maîtrise de la végétation par
9 rapport à l'Ontario.

10 On est obligé de constater que quand la
11 Régie avait un rôle à jouer avec un mécanisme de
12 réglementation incitatif puis qu'il y avait des
13 dossiers où il y avait un suivi annuel, à tout le
14 moins, puis il y avait des questionnements, bien,
15 on voit que même à l'époque où il y avait de
16 l'inflation qui était quand même plus faible entre,
17 admettons, deux mille quinze (2015) et deux mille
18 dix-huit (2018), avant le Projet de Loi 34 de deux
19 mille dix-neuf (2019), on réussissait même à battre
20 à l'inflation dans la performance d'Hydro, alors
21 que depuis...

22 Là, on a perdu trace un peu, surtout pour
23 le Distributeur, à partir de deux mille dix-neuf
24 (2019), à partir du Projet de Loi 34. Et là, bien,
25 on constate... C'est un constat dans les deux cas

1 où on a des demandes, des augmentations et des
2 charges d'exploitation de beaucoup supérieures aux
3 taux d'inflation, malgré le fait qu'on a connu de
4 l'inflation très élevée par rapport à la dernière
5 décennie, dans les dernières années.

6 Alors, je pense que c'est une des raisons
7 qui motivent à dire qu'il y a moyen de faire mieux,
8 les charges d'exploitation avec les pourcentages.
9 On a essayé d'identifier les éléments, on voit que
10 c'est complètement... c'est en dehors de ce qu'on
11 vit dans les... chez nos membres, là, les gens
12 n'ont pas des augmentations de trente (30) puis
13 quarante pour cent (40 %) sur certains des items.
14 Et puis la question de l'Ontario, la maîtrise de la
15 végétation, bien c'est un autre indice en se
16 disant : « Oups, il y a peut-être moyen de regarder
17 puis de faire mieux. » Si eux autres sont capables
18 de baisser leur coût unitaire de 18 % sur la même
19 période dans un climat similaire, alors qu'au
20 Québec Hydro-Québec augmentent de trente pour cent
21 (20 %), je pense qu'on a des questions, puis ça
22 mérite d'être creusé, puis il faut se poser...
23 C'est ça, puis c'est le rôle de la Régie, c'est
24 pour ça qu'on vous le soumet avec respect.

25 Q. [40] Merci, Monsieur Allard.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Pas de question pour... Monsieur Dupont pour la
3 Formation.

4 INTERROGÉS PAR LA FORMATION

5 M. PIERRE DUPONT :

6 Merci, Madame la Présidente.

7 Q. **[41]** Donc, merci aux membres du panel pour la
8 présentation. Je vais avoir quelques questions. La
9 première, dans votre présentation, lorsque vous
10 présentez l'évolution des frais d'exploitation
11 selon les clés de répartition, exemple mouvements
12 d'énergie, contrôle des mouvements d'énergie et
13 d'exploitation, la donnée de deux mille vingt-deux
14 (2022) c'est le réel ou c'est à partir du plan
15 d'affaire qui avait été déposé?

16 M. PAUL PAQUIN :

17 R. C'est le réel. Ça vient d'un document, c'est B-
18 0078, je crois, je ne me souviens pas de la page,
19 là, mais c'est en réponse à une demande
20 d'informations de l'AQCIE-CIFQ. HQTD a fourni des
21 valeurs réelles pour l'année deux mille vingt-deux
22 (2022) selon le MCC.

23 Q. **[42]** O.K. Merci de me le rappeler. Et quand vous
24 mentionnez dans ces endroits-là, d'ailleurs vous en
25 prenez trois, je vais au début, « Expertise du

1 soutien technique aux opérations », « Expérience
2 client », « Commercialisation », « Contrôle des
3 mouvements d'énergie », vous faites toujours le
4 même commentaire : « Des explications indiquent
5 l'utilisation des fonds additionnels, mais non leur
6 justification en termes de montant. »

7 De mémoire, dans la pièce B-0044, j'y vais
8 de mémoire, il me semble qu'Hydro-Québec expliquent
9 dans les montants de chaîne de valeur, représente
10 les coûts complets, et elle va parler de soit
11 l'inflation, soit l'augmentation de la force de
12 travail, soit l'ajout d'ETC. Donc, selon vous, ça,
13 ce n'est pas des éléments explicatifs, ça
14 n'explique rien, quand vous dites qu'il n'y a aucun
15 élément qui explique les montants?

16 R. C'est-à-dire que ce que HQTQ fait, et les
17 informations qui sont fournies sont globales pour
18 l'ensemble d'Hydro-Québec, elles ne sont pas
19 fournies spécifiquement pour le Transporteur et le
20 Distributeur, première des choses. Et deuxième
21 élément, c'est que ce qui est dit c'est que, bon,
22 il y a quinze millions (15 M) qu'on va affecter à
23 tel endroit, il y a dix millions (10 M) qui est dû
24 à ça. Maintenant, comment... pourquoi...
25 pourquoi... Alors, c'est une description qui dit

1 qu'on va l'utiliser, mais ça, à mon avis, ça ne
2 justifie pas nos montants. On peut dire : « Bon,
3 bien je vais utiliser tel montant d'argent pour
4 m'acheter un nouvel ordinateur, mais est-ce que
5 j'en ai besoin? » Alors, c'est dans ce sens-là que
6 dire de quelle façon on va utiliser les montants,
7 ça ne constitue pas une justification.

8 Q. [43] Un autre élément - là je suis à la page 7 de
9 votre présentation - avec des frais de pannes
10 majeures prévisibles, puis là je veux juste
11 comprendre les pannes, parce qu'il y a eu un panel
12 juste avant vous, opérations et maintenance, là,
13 que la FCEI a abordé, puis sa recommandation c'est
14 de couper les heures de maintenance. Donc, je
15 cherche à faire le lien avec votre préoccupation
16 sur les pannes. Donc, est-ce qu'on doit couper les
17 heures de maintenance?

18 R. Je ne... je n'ai pas rentré dans le détail pour
19 qu'elles devraient être les coupures pour chacune
20 des activités. J'ai plutôt regardé globalement
21 quelles devraient être les... ce qu'on considère
22 être trop élevé comme budget. Maintenant, à partir
23 du moment où les montants seraient réduits, bien
24 Hydro-Québec pourraient les... à l'intérieur du
25 MCC, de toute façon on ne sait pas non plus comment

1 ça serait affecté spécifiquement, mais à ce moment-
2 là ils pourraient, eux, l'affecter au meilleur de
3 leur connaissance et au meilleur de leur
4 efficience. Alors, on ne s'est pas attardé à... on
5 a montré... j'ai voulu montrer que dans certains
6 cas, les cas qui ont été montrés, qu'il y avait
7 quand même des croissances quand même
8 extraordinaires. Mais au lieu de dire pour chacun
9 on devrait réduire, j'ai plutôt considéré regarder
10 l'ensemble de l'enveloppe et à ce moment-là, on va
11 proposer une réduction et Hydro-Québec est la mieux
12 placée pour savoir où ils devraient avoir des
13 réductions.

14 M. PIERRE DUPONT :

15 Q. **[44]** Alors, vous me devancez, parce que c'était ma
16 question suivante. Oui, allez-y, Monsieur Allard.

17 Me JOCELYN B. ALLARD :

18 R. Je voudrais rajouter à cette réponse, évidemment,
19 je ne suis pas sûr jusqu'à quel point ça peut être
20 le rôle des Intervenants mais on pourrait le faire,
21 dans un contexte où on avait beaucoup de temps dans
22 un dossier tarifaire pour poser des questions,
23 mais, là, quand on en pose trop, on se fait dire :
24 bien, là, vous tombez dans un niveau de granularité
25 trop important. Ça fait que, là, il faut reculer.

1 Alors, c'est pour ça que je pense qu'on s'est
2 enlignés pour le big picture, comme la vision
3 globale, en montrant les résultats, en soulignant
4 évidemment, on ne peut pas juste rester à super
5 haut niveau. On s'est approchés dans certains
6 éléments, montré les pourcentages importants
7 d'augmentation dans les charges d'exploitation.
8 Maintenant, évidemment, dans le contexte actuel
9 puis même le fait de recommander à l'IPC, comme je
10 le mentionnais tout à l'heure, on sait que le
11 Distributeur puis les utilités publiques sont
12 capables de faire souvent mieux, même que l'IPC.

13 Alors, c'est ce qui a été fait avant deux
14 mille dix-neuf (2019), lorsqu'il y avait justement
15 une régie qui faisait les suivis annuellement avec
16 le Transporteur et avec le Distributeur. On était
17 capables d'améliorer la productivité et d'en avoir
18 plus, comme toutes les entreprises; dans la
19 réglementation, c'est supposé de remplacer le
20 libre-marché puis les entreprises qui sont soumises
21 à une concurrence.

22 Alors, ici, on s'est attachés, il y avait
23 une limite à ce qu'on pouvait aller comme micro
24 management, là, micro-gestion d'Hydro, dans ses
25 fonctions de Distributeur et Transporteur, mais je

1 pense que ça donne quand même une idée
2 intéressante, quand on voit les augmentations fort
3 importantes, là, des différentes charges
4 d'exploitation et au global.

5 Q. **[45]** Je vous remercie, je vais avoir d'autres
6 questions. À la page 10, votre recommandation,
7 c'est pour le Distributeur, là, j'espère que je ne
8 me trompe pas, oui, les frais d'exploitation du
9 Distributeur, chacune des années vingt-quatre
10 (2024) et vingt-cinq (2025). Pourquoi, vingt-quatre
11 (2024)? Disons, vingt-quatre (2024), la cause
12 tarifaire est sur l'année vingt-cinq (2025). Donc,
13 on devrait limiter aussi le budget du Distributeur
14 en vingt-quatre (2024)?

15 M. PAUL PAQUIN :

16 R. Non, s'il y a à commenter, c'est pour l'année deux
17 mille vingt-cinq (2025). On a appliqué, pour
18 arriver à un montant de deux mille vingt-cinq
19 (2025), il fallait appliquer le facteur de deux
20 point six pour cent (2.6 %) sur l'année deux mille
21 vingt-trois (2023). Alors, c'est pour ça qu'on a
22 fourni l'année deux mille vingt-quatre (2024), mais
23 nos recommandations portent pour l'année deux mille
24 vingt-cinq (2025).

25 Q. **[46]** O.K. Je vous remercie, je n'avais pas... bien,

1 j'ai lu vite, je vous écoutais puis j'ai accroché
2 sur : limiter la hausse annuelle, le début de la
3 phrase, pour l'année deux mille vingt-quatre
4 (2024), c'est pour ça que je me demandais, là...

5 R. J'avais mis le tableau pour.

6 Q. **[47]** Et bien j'arrive au tableau. Là, j'essaie de
7 comprendre, bon, je comprends que les frais de
8 végétation, je pense que... bien, de mémoire, il me
9 semble que vous êtes pour le fait de capitaliser
10 les frais de végétation?

11 Me JOCELYN B. ALLARD :

12 R. Je m'excuse, la question, je n'ai pas entendu.

13 Q. **[48]** Sur les frais de végétation, la maîtrise,
14 pardon, les frais... la maîtrise de la végétation,
15 euh... je crois que vous êtes d'accord pour la
16 capitalisation des frais de la maîtrise de la
17 végétation? Le deux cent soixante-dix millions
18 (270M)?

19 R. On ne... en tout cas, on ne s'objecte pas à ce que
20 ça soit la voie qui soit prise par la Régie. Vous
21 savez, comme on l'expliquait, les tarifs sont
22 présentement, c'est très difficile pour les membres
23 qu'on représente. Il y a eu des augmentations déjà
24 du tarif L, par exemple, de huit pour cent (8 %) et
25 plus dans les deux dernières années. Là, on nous

1 demande encore un autre trois point trois pour cent
2 (3.3 %) cette année. Alors, tout ce qui peut faire
3 en sorte, alors que les compétiteurs, les usines
4 américaines particulièrement et même ailleurs au
5 Canada, dans certains, pour certains secteurs
6 d'activités industrielles, les coûts de l'énergie
7 sont en baisse. Alors, c'est prévu baisser. Les
8 données de l'agence américaine de l'énergie sont à
9 cet effet-là, les données de l'agence
10 internationale d'énergie, parce que les coûts du
11 renouvelable sont en baisse, parce que les
12 technologies s'améliorent; parce qu'il y avait aux
13 États-Unis encore en vigueur beaucoup d'argent qui
14 était investi à partir, là, de l'Inflation
15 Reduction Act du gouvernement, de l'administration
16 actuelle et les prix, et les coûts, et là, ce qu'on
17 peut s'attendre, c'est que les prévisions sont que
18 les prix de notamment du gaz naturel, un
19 accroissement de production, une baisse des prix du
20 gaz naturel, quarante-trois pour cent (43 %) de la
21 production d'électricité aux États-Unis est à
22 partir du gaz naturel, alors quand il y a une
23 baisse du prix du gaz naturel, les générateurs, les
24 producteurs d'électricité à partir du gaz naturel
25 ont des prix qui baissent. Alors c'est pour ça que

1 c'est pas facile pour nos usines. Alors pendant que
2 tout le monde baisse, nous autres on augmente les
3 tarifs au Québec en se disant : bien ils sont
4 captifs de toute façon parce que c'est... c'est un
5 monopole puis il n'y a pas de compétition. Alors
6 c'est pour ça que tout moyen de faire en sorte
7 d'aider nos entreprises industrielles de moyenne
8 puissance et grande puissance, parce que là je vous
9 ai parlé plus du L, mais dans le tarif M moyenne
10 puissance c'est encore pire parce qu'il y a eu un
11 douze pour cent (12 %) d'augmentation dans les deux
12 dernières années. Et là, on nous en demande quatre
13 pour cent (4 %) de plus encore. Alors c'est pour ça
14 qu'on dit : tout moyen qui permet d'aider à rester
15 compétitif autant que faire se peut, on devrait
16 même le baisser le tarif L et le tarif M. C'est...
17 il faut le considérer, c'est bienvenu.

18 Q. [49] Je vous remercie. Je vais poursuivre avec les
19 questions. Donc, je cherche à voir, là, tantôt je
20 voyais les chiffres puis la maîtrise de la
21 végétation c'était juste pour l'isoler, là, parce
22 que finalement la coupure qui est demandée, là, par
23 rapport au budget... parce que là je cherche à
24 voir, là, c'est à la page 11, c'est un milliard
25 cent quatre-vingt-sept virgule neuf millions

1 (1 187,6 M\$) les frais d'exploitation du
2 Distributeur par rapport à un milliard huit cent
3 soixante-dix-sept (1 877 M\$). Je cherche juste à
4 voir le delta ça représente combien, la coupure qui
5 est demandée.

6 M. PAUL PAQUIN :

7 R. Si on va à... excusez... de mémoire, là, ce qui est
8 demandé c'est incluant... ça, c'est excluant la
9 végétation, c'est un milliard neuf cent trente-
10 trois (1 933 M\$) et là nous autres ce qu'on dit
11 c'est un milliard huit cent quatre-vingt-sept
12 (1 887 M\$), donc l'écart c'est deux cent quarante-
13 six millions (246 M\$).

14 Q. **[50]** O.K. Donc, deux cent quarante-six millions
15 (246 M\$), ça c'est le Distributeur pour vingt-cinq
16 (25). La coupure demandée. Puis pour le
17 Transporteur?

18 R. Pour le Transporteur, ce serait dans l'ordre de...
19 c'est cent un millions (101 M\$).

20 Q. **[51]** Ça, c'est pour vingt-cinq (25)? Parce qu'on
21 est au... il y a aussi...

22 R. Deux mille vingt-cinq (2025).

23 Q. **[52]** Deux mille vingt-cinq (2025). Excusez,
24 répétez?

25 R. Cent un millions (101 M\$).

1 Q. **[53]** Cent un millions (101 M\$), merci.

2 R. Cent un virgule quatre (101,4 M\$).

3 Q. **[54]** En vingt-cinq (25). Donc, ça veut dire que les
4 charges d'exploitation totales, là, on parle de
5 trois cent quarante-sept millions (347 M\$), c'est
6 ça?

7 R. L'ensemble, oui.

8 Q. **[55]** Pour l'ensemble, qui sont à couper, selon
9 votre recommandation. Et tantôt vous l'avez abordé,
10 certains intervenants l'ont abordé aussi en faisant
11 des recommandations, je présume que vous en avez
12 pris connaissance en disant carrément : bien telle
13 chaîne de valeur, couper tel montant, couper tel
14 montant, couper tel montant. Est-ce... puis j'ai
15 compris que pour vous la recommandation c'est
16 global, donc de dire au Distributeur : on coupe de
17 deux cent quarante-six millions (246 M\$) ton
18 budget, maintenant c'est à toi de voir, là. Tu
19 veux-tu couper les opérations maintenance, tu veux-
20 tu couper sur l'efficacité énergétique, la
21 commercialisation? Ça, c'est à toi de voir. Puis
22 là... là où je faisais le lien, mais je
23 considère... je réalise qu'il ne faut pas le faire,
24 est-ce que vous vous attardez à trois clés :
25 expertise, soutien technique, expérience client

1 puis contrôle des mouvements d'énergie? Donc, est-
2 ce que les coupures devraient être dirigées vers
3 les trois clés que vous avez... pas les trois clés,
4 pardon, les trois chaînes de valeur que vous avez
5 regardées ou c'était simplement pour illustrer
6 votre propos pour en arriver à la conclusion de
7 couper global?

8 M. CYRIL MICHAUD :

9 R. Je dirais que c'était plus vraiment pour illustrer
10 parce que dans le cadre réglementaire actuel pour
11 les prochaines années, si on part du principe que
12 les revenus sont indexés à l'inflation, etc., puis
13 comme on l'a vu en fait, comme a été la pratique
14 d'Hydro-Québec au cours des dernières années, Hydro
15 a été libre de mettre un peu plus ou un peu moins,
16 selon tel ou tel poste de dépenses, sans égard à ce
17 qui se passait du côté des tarifs. Après l'année
18 deux mille vingt-cinq (2025), c'est ce qui se
19 passerait aussi. Est-ce que... est-ce que ça
20 répond?

21 Q. **[56]** Oui, oui, je vous remercie. Ça complète,
22 Madame la Présidente.

23 M. PAUL PAQUIN :

24 R. Je voudrais quand même ajouter... il reste si on
25 regarde les taux... l'accroissement total sur deux

1 ans dans le cas du Distributeur, c'est dans l'ordre
2 de dix-huit pour cent (18 %). Alors quand on
3 regarde les valeurs réelles de deux mille vingt-
4 trois (2023), si on va à deux mille vingt-cinq
5 (2025), la croissance est de dix-huit pour cent
6 (18 %) sur deux ans. Alors nous autres ce qu'on dit
7 : au lieu d'être dix-huit pour cent (18 %), ce
8 serait à peu près cinq pour cent (5 %).

9 Q. [57] Je vous remercie.

10 M. JOCELYN B. ALLARD :

11 R. Si je peux me permettre de rajouter, Monsieur...

12 Q. [58] Oui, allez-y.

13 R. ... Monsieur le Régisseur, Madame la Présidente, il
14 y a également... il y a deux choses qui me viennent
15 à l'esprit, là, puis je comprends que c'est pas
16 dans la même phase, mais il y a d'autres éléments
17 aussi dans tous ces coûts-là de charge qui se
18 retrouvent dans les tarifs, là. On va parler
19 notamment dans une autre phase de la rémunération
20 globale, alors il y a des montants également qui
21 peuvent être... qui devront être considérés, puis
22 on va vous revenir avec ça.

23 Ça fait que c'est pour ça, ici, ce sont des
24 illustrations sur certains éléments. Ça ne se
25 limite certainement pas à seulement ces trois

1 exemples-là.

2 L'autre chose, quand je regarde... Je veux
3 revenir à la page 12 de la présentation, les frais
4 d'exploitation du Transporteur, l'augmentation de
5 quarante pour cent (40 %) entre deux mille vingt-
6 deux (2022) et deux mille vingt-trois (2023), c'est
7 quand même substantiel, là, quarante pour cent
8 (40 %) d'augmentation.

9 Et là, on nous dit : « Ah, c'est parce
10 qu'on a changé la façon de calculer. Plutôt
11 que... » Puis je reste encore un peu confus à
12 comprendre pourquoi est-ce qu'on demande, ici, pour
13 la question de la maîtrise de la végétation, de
14 capitaliser ce qui se retrouvait dans les dépenses
15 d'exploitation, mais que dans l'autre sens, alors
16 qu'on a changé ici les façons de faire, ça, ça n'a
17 pas été demandé, de dire : « Bien, là, on va
18 arrêter de les capitaliser. » Alors, c'était fait.
19 « Puis on va augmenter les charges
20 d'exploitation. »

21 Bien, c'est peut-être une autre piste, mais
22 l'idée, ce n'est pas justement de faire de la
23 microgestion, mais ce sont différentes pistes à
24 explorer pour arriver à garder les tarifs et les
25 charges d'exploitation à un niveau qui serait

1 raisonnable d'augmentation, comme on le faisant
2 avant deux mille dix-neuf (2019), lorsque la Régie
3 jouait son rôle annuellement de vérification, puis
4 que les gens avaient besoin, comme dans toute
5 organisation, de justifier pourquoi j'ai besoin de
6 plus d'argent. Est-ce que j'en ai vraiment besoin?
7 Est-ce que tu peux en faire plus avec ce que tu as?
8 Comment peut-tu améliorer ta performance?

9 Toute personne dans toute organisation qui
10 s'est présentée pour avoir des budgets, ça serait
11 le fun si on pouvait juste présenter ça, puis ne
12 pas avoir à passer au département de la finance,
13 puis les comptables qui posent des questions puis
14 qui disent : « As-tu vraiment besoin de cet argent-
15 là? » Ça, c'est fatiguant. Ça serait le fun si on
16 pouvait le faire pendant des années sans se faire
17 poser de questions. Puis je vous garantis que les
18 budgets augmenteraient.

19 Mais quand tu es obligé de venir
20 l'expliquer, quand il faut que tu viennes te
21 justifier, tu y penses à deux fois. Tu te dis: Oui,
22 là, ils vont me poser des questions. Puis ça fait
23 partie de l'exercice très sain pour garder et
24 justement, faire en sorte que l'utilité
25 monopolistique soit placée dans une situation

1 relativement similaire à ce que nos membres vivent
2 dans la vie de tous les jours où ils doivent
3 compétitionner puis ils doivent se demander : « Oui,
4 avant d'augmenter mes prix, si mon compétiteur
5 trouve une meilleure façon de faire, moi, je ne
6 pourrai pas augmenter mes prix et juste dire : Ah,
7 bien, c'est l'inflation. Vous savez, ce n'est pas
8 de ma faute. »

9 Et puis j'en ai besoin de plus que
10 l'inflation parce que la situation a changé. Tout
11 le monde est obligé de se questionner, puis de
12 s'améliorer, puis de trouver des façons, puis
13 d'être innovateur.

14 Alors, c'est ça que la Régie... C'est pour
15 ça qu'on est des grands défenseurs d'avoir une
16 Régie qui soit avec des pouvoirs, qui soit capable
17 de jouer son rôle pleinement.

18 Puis je l'ai dit dans d'autres forums. Puis
19 ça serait idéal si c'était des dossiers annuels,
20 pas parce que, bien un, j'aime ça venir vous voir,
21 mais au-delà de ça, parce que ça permet de toucher
22 parce qu'on ne peut pas, justement, toucher à tous
23 les morceaux.

24 La première chose qu'on se fait
25 dire : « Ah, écoutez, il y en a trop. On a trop de

1 jours d'audience, puis ça va être trop long si on
2 permet toutes ces questions-là. » Alors, avant ça,
3 le système avait l'avantage de permettre...

4 À chaque année suffisait sa peine. Tu
5 pouvais creuser certains éléments. Tu pouvais
6 améliorer certaines choses, puis on ne réinventait
7 pas la roue à chaque année. Puis la Régie était
8 capable d'aligner le Distributeur et le
9 Transporteur sur la bonne voie pour les années qui
10 suivaient au bénéfice de l'intérêt public et des
11 consommateurs qui paient les factures de ces
12 utilités monopolistiques.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 C'est bon, merci beaucoup. Monsieur Dupont, Maître
15 Turmel pour la Formation?

16 Me SIMON TURMEL, régisseur :

17 Oui, bonjour à vous trois. Je regardais deux points
18 dans le document que vous avez présenté. Le
19 premier, c'était l'étude de balisage lors d'un
20 prochain dossier tarifaire. J'essayais de voir la
21 réponse d'Hydro-Québec de vendredi et je me
22 demandais, est-ce que c'était un oui ou un non
23 parce que la réponse était... Dans les notes
24 sténographiques, c'est marqué :

25 Actuellement on n'est pas dans un mode

1 rétrospectif à regarder dans le
2 rétroviseur. On est dans un mode
3 prospectif pour faire face aux futurs
4 changements climatiques. Donc, dans ce
5 contexte-là, un balisage qui était
6 pertinent à l'époque, pour se comparer
7 serait intéressant aujourd'hui, mais
8 pas nécessairement aussi pertinent.
9 Alors, non, je réponds non, on n'a pas
10 fait de mise à jour.

11 C'est ce qui est écrit. Est-ce que l'explication
12 vous semble suffisante ou vous a éclairés sur
13 quelque chose ou... Je cherche à voir s'il y avait
14 accord ou pas accord ou peut-être ou on va laisser
15 la Régie?

16 M. CYRIL MICHAUD :

17 R. Bien, non, non. On maintient notre demande dans le
18 sens où ce qu'on vous montre, là, c'est des données
19 de deux mille vingt-trois (2023). C'est quand même
20 assez contemporain. Je pense qu'Hydro en preuve,
21 puis au risque de faire une petite erreur, là, de
22 détails, mais ils disaient : « Bien, nos coûts ils
23 ont augmenté depuis à peu près deux mille dix-neuf
24 (2019) justement. » Très bien, mais là, justement
25 on voit que c'est contemporain puis ça ne va pas

1 dans le même sens ailleurs. Donc, c'est pour ça...

2 Q. [59] Je comprends, mais quand ils disent quand ils
3 disent ça serait intéressant, mais pas pertinent...
4 mais pas nécessairement pertinent, je cherche à
5 saisir. Vous aussi?

6 R. Nous, on pense que c'est pertinent.

7 Q. [60] O.K. Ça va.

8 R. C'est...

9 Q. [61] C'est ça je lis que c'est écrit. O.K. Alors...

10 R. On vous le demande parce qu'on pense que c'est
11 pertinent.

12 M. JOCELYN B. ALLARD :

13 R. Madame la Présidente, Monsieur le Régisseur, moi je
14 dirais que c'est... c'est d'autant plus pertinent
15 parce qu'on nous dit : « On a besoin d'en faire
16 plus », ça va être une activité qui prend encore
17 plus d'importance, puis ça devient encore... C'est
18 très contemporain, on regarde vers l'avant. Alors,
19 justement, si on est pour en faire plus, c'est un
20 outil qu'on devrait... qu'on devrait optimiser
21 et... Puis, évidemment, si on me disait : « Écoute,
22 dans une province au Brésil qui fonctionne
23 différemment puis qui est meilleure », je dirais
24 bon, peut-être, là, ça peut être intéressant, mais
25 ce n'est pas... ce n'est pas un intérêt académique

1 qu'on a ici, là, c'est en Ontario, c'est à côté.
2 Puis, on a des usines qui compétitionnent avec des
3 usines en Ontario puis qui paient ultimement des
4 factures, ça fait que t'sais il y a tout le même...
5 le même jeu. Alors, pourquoi est-ce qu'en Ontario
6 ça coûte... ils ont réussi à baisser les prix de
7 dix-huit pour cent (18 %) puis qu'au Québec c'est
8 trente pour cent (30 %) d'augmentation?

9 Q. **[62]** Mais vous comprenez ma question, je cherchais
10 à voir s'il y avait intérêt de la part d'Hydro.

11 R. Je pense que c'est encore plus pertinent.

12 Q. **[63]** Et c'est la même réponse, pas la même réponse,
13 mais pour des charges d'exploitation, je suis allé
14 voir rapidement, mais je comprends qu'Hydro n'était
15 pas d'accord pour un indicateur pour les charges
16 d'exploitation, est-ce que je me trompe? C'est ce
17 que j'ai compris des questions à maître... de
18 maître Lanoix.

19 M. CYRIL MICHAUD :

20 R. C'est ce que j'avais compris aussi.

21 Q. **[64]** Ça va. O.K. Ça va, merci. Merci, je n'ai pas
22 d'autres questions.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Merci, Maître Turmel.

25 Q. **[65]** J'aurais peut-être juste une question. Quand

1 vous nous dites, bon, vous le mentionnez à
2 plusieurs reprises dans votre mémoire, au fond
3 c'est le Distributeur et le Transporteur n'ont pas
4 suffisamment justifié l'augmentation qui est
5 demandée pour les charges d'exploitation. Vous avez
6 évidemment écouté - bien vous avez lu la preuve
7 c'est sûr - et aussi écouté la présentation du
8 Transporteur et du Distributeur. À la page 4 de
9 leur présentation, ils donnent tout de même des
10 explications. Elles peuvent ne pas être suffisantes
11 pour vous, mais on parle de l'inflation, des coûts
12 et de l'indexation des salaires, le coût de
13 retraite. Ça, est-ce que c'est des éléments qui
14 sont des justifications ou pour vous ce n'est pas
15 des bonnes justifications qui expliquent en tout
16 cas en partie l'augmentation... l'augmentation qui
17 est demandée pour les charges, là, bon on parle de
18 deux mille vingt-trois (2023) à deux mille vingt-
19 cinq (2025), je comprends que vous, vous reculez
20 plus loin, là, mais je voulais juste avoir votre
21 son de cloche par rapport à ça.

22 M. PAUL PAQUIN :

23 R. Si vous parlez d'inflation, effectivement, c'est
24 comme... je le fais aussi avec l'inflation, je
25 pense je serais mal placé de dire que ce n'est pas

1 justifié avec l'inflation. Sauf que ce qu'on dit,
2 c'est que l'augmentation globale comme je disais
3 tout à l'heure, c'est dix-huit pour cent (18 %).
4 Alors, on est loin de l'inflation, là. L'inflation
5 pour les deux années, ça fait à peu près cinq pour
6 cent (5 %). Alors, c'est quoi, là, en plus de
7 l'inflation, c'est quoi les autres choses?

8 Q. **[66]** Bien, le coût de retraite. Est-ce que vous
9 avez considéré le coût de retraite qui, lui...
10 T'sais là, on parlait de cent quatre-vingt millions
11 (180 M) pour l'inflation et l'indexation des
12 salaires, de cent dix millions (110 M) pour le coût
13 de retraite, ce qui est quand même un élément
14 important, là.

15 R. Non, je n'ai pas rentré, comme je disais tout à
16 l'heure, je n'ai pas rentré dans...

17 Q. **[67]** Les détails.

18 R. ... chacun des détails de chacun. De toute façon, à
19 la page 4, je pense qu'il y a une petite
20 incohérence, quand on parle d'augmentation, on dit
21 c'est juste quelques millions, alors qu'on réduit
22 le deux cent quatre-vingt... deux cent soixante-dix
23 millions (270 M) à cause de la végétation. Mais si
24 on veut comparer avec l'année deux mille vingt-
25 trois (2023), on ne peut pas dire que...

1 Q. [68] Non, non., je comprends qu'il y a des...

2 R. Je ne peux pas dire que c'est juste ça, on ne peut
3 pas l'enlever le deux cents (200). En deux mille
4 vingt-trois (2023), végétation était là, le coût de
5 la végétation. Alors, si on va parler de
6 l'accroissement, il faut regarder les mêmes items.
7 On ne peut pas prendre...

8 Q. [69] Je comprends, mais il y a comme certains...
9 certains items qui sont expliqués. Ça n'explique
10 pas toute la hausse, ça, je suis bien... bien
11 d'accord avec vous. Dernier point, évidemment les
12 charges quand on les regarde de façon globale, ça
13 inclut un investissement quand même important en
14 matière d'efficacité énergétique, de programme de
15 gestion de la pointe, il y a quand même un volet à
16 ce niveau-là, là, qui a une croissance importante.
17 Est-ce que vous avez pris en considération cet
18 élément-là ou vous êtes... on sait qu'on va
19 regarder ça plus en phase 3, là, mais c'est quand
20 même un élément important au niveau des charges du
21 Distributeur, mais...

22 R. Ici on parle des charges. À ce moment-là, là, il y
23 a deux points, si on parle du programme
24 d'efficacité énergétique principalement, c'est là,
25 selon les investissements en plus grande partie...

1 Q. **[70]** Oui.

2 R. ... il y a des centaines de millions de dollars...

3 Q. **[71]** C'est capitalisé.

4 R. ... on n'est pas dans les charges d'exploitation.

5 Si on regarde les charges d'exploitation, ce que
6 j'ai vu, c'est dans l'ordre d'à peu près de vingt
7 millions (20 M). Alors, on est quand même loin, là,
8 ce n'est quand même pas majeur.

9 Q. **[72]** En deux mille vingt-cinq (2025) c'est plus que
10 ça, là, mais...

11 R. Deux mille vingt-cinq (2025), on est rendu à
12 cinquante (50), je crois.

13 Q. **[73]** Oui, c'est ça.

14 M. CYRIL MICHAUD :

15 R. Mais dernier point, là, sur ça, c'est ça touche
16 quelque chose dont on a beaucoup parlé, c'est que
17 ça, là, ça concerne le Plan 2035. Ce n'est toujours
18 pas clair si ces hausses de tarif-là pour
19 différentes choses, y compris l'efficacité
20 énergétique, ça se justifie pour cette année ou si
21 c'est pour deux mille trente-cinq (2035). Ce n'est
22 toujours pas clair au vu de ce qu'on a entendu au
23 cours des derniers jours.

24 Q. **[74]** Parfait. Bien, merci beaucoup. Je n'aurai pas
25 d'autres questions.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Donc, cela termine les questions de la Formation.

3 Maître Lanoix?

4 Me SYLVAIN LANOIX :

5 Il n'y aura pas de questions en réinterrogatoire,

6 je vais vous demander de libérer les témoins.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Excellent. Alors, merci beaucoup pour votre

9 témoignage. Vous êtes tous libérés. Nous allons

10 prendre une pause santé de quinze minutes (15 min),

11 donc dix heures quarante-cinq (10 h 45) de retour.

12 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

13

14 _____
PREUVE D'OC

15

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Bonjour, Maître David.

18 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

19 Oui, Madame la Présidente, messieurs les

20 régisseurs. La preuve aujourd'hui sera présentée

21 par monsieur Carlos Castiblanco, économiste et

22 analyste chez Option consommateurs.

23 Madame la Greffière, si vous pouvez

24 l'assermenter.

25

1 L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE (2024), ce dix-
2 neuvième (19e) jour du mois de novembre, A

3 COMPARU :

4

5 CARLOS CASTIBLANCO, économiste et analyste pour
6 Option consommateurs, ayant une place d'affaires au
7 507, Place d'Armes, bureau 1101, Montréal (Québec);

8

9 LEQUEL, après avoir fait une affirmation
10 solennelle, dépose et dit :

11

12 INTERROGÉ PAR Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

13 Donc, vous aurez constaté qu'il n'y a pas de
14 présentation qui a été déposée au SDÉ étant donné
15 la nature plutôt succincte de l'analyse qui a été
16 faite, les sujets qui sont traités dans cette
17 présente phase. Évidemment, pour la prochaine
18 phase, ça sera autrement.

19 Q. [75] Donc, Monsieur Castiblanco, est-ce que vous
20 pouvez nous résumer les points importants, les
21 conclusions que vous recherchez, puis les nouveaux
22 éléments que vous avez entendus pendant l'audience
23 qui affectent votre analyse du dossier?

24 R. Oui. Merci beaucoup. Donc, on va toucher deux
25 éléments, les deux éléments principaux de notre

1 preuve. Nous allons également appuyer des
2 recommandations de deux autres intervenants. Nous
3 allons commencer par la maîtrise de la végétation.
4 HQT D propose de modifier la méthode de
5 comptabilisation des coûts liés à la maîtrise de la
6 végétation en étalant ces coûts sur plusieurs
7 années.

8 Cette proposition repose sur trois
9 justificatifs : la hausse des coûts directs et
10 indirects liés à cette activité; l'influence des
11 changements climatiques; les objectifs de fiabilité
12 du réseau définis dans le Plan d'action 2035, qui
13 visent une réduction de toutes les pannes de
14 trente-cinq pour cent (35 %) et des pannes
15 associées à la végétation de trente pour cent
16 (30 %) au cours des sept à dix prochaines années.

17 HQT D explique que cette nouvelle méthode
18 comptable permettrait d'atténuer l'impact tarifaire
19 des activités liées à cette pratique. Par exemple,
20 elle modère la hausse tarifaire pour le
21 Distributeur de un virgule sept pour cent (1,7 %) pour
22 l'année deux mille vingt-cinq (2025). Cette
23 stratégie comprend un cycle de traitement estimé à
24 cinq ans pour le Distributeur et à sept ans en
25 moyenne pour le Transporteur.

1 OC reconnaît que la maîtrise de la
2 végétation est une activité essentielle pour
3 maintenir la fiabilité des réseaux de transport et
4 de distribution. Nous reconnaissons aussi que
5 l'incidence de cette pratique comptable est
6 significative car elle permet de réduire la
7 pression des coûts de gestion de la végétation sur
8 les charges d'exploitation.

9 Cependant, nous avons établi plusieurs
10 lacunes dans les informations fournies par HQT D qui
11 méritent d'être soulignées. Comme nous l'avons vu,
12 Hydro-Québec se limite à présenter des prévisions
13 des coûts associés à la maîtrise de la végétation
14 ainsi qu'à ses objectifs de traitement des zones
15 pour le Transporteur et le Distributeur. Elle se
16 réfère également aux directives de la NERC. Nous
17 avons aussi énoncé que ces informations restent
18 fragmentées dans trois pièces différentes.

19 Hydro-Québec présente quelques indicateurs
20 de performance de maîtrise à la végétation pour le
21 Transporteur. Cependant, elle se limite qu'à
22 présenter les résultats réels et cibles pour le
23 Distributeur.

24 Afin d'atteindre les objectifs de réduire
25 les pannes, HQT D devrait améliorer évidemment la

1 qualité de ces indicateurs du Transporteur et de
2 fournir des paramètres de performance pour le
3 Distributeur aussi. Ces données devaient être
4 consolidées dans un plan intégré de maîtrise de la
5 végétation.

6 Le cycle de traitement de cinq ans pour le
7 Distributeur et de sept ans pour le Transporteur
8 semble, de prime abord, raisonnable. Toutefois, ces
9 cycles n'ont pas été validés par des experts
10 indépendants ou comparés à d'autres entreprises
11 similaires dans le cadre d'une étude comparative.

12 Un rapport d'expert offrirait aussi
13 l'opportunité de prendre en compte certaines
14 informations commerciales plus sensibles, tel que
15 le coût moyen unitaire par type d'intervention en
16 matière de gestion de la végétation. Ça, c'est issu
17 d'une de nos questions de notre DDR.

18 OC rappelle que, dans d'autres
19 juridictions, les compagnies réglementées
20 fournissent un plan intégré de la maîtrise de la
21 végétation qui est validé périodiquement par le
22 régulateur. Par exemple, BC Hydro et Hydro One sont
23 tenues de soumettre ce plan de l'activité. De temps
24 en temps, ces compagnies ont recours à des études
25 indépendantes pour évaluer évidemment la

1 performance du programme et de faire une
2 comparaison avec d'autres utilités pour guider la
3 compagnie à l'implémentation de meilleures
4 pratiques.

5 Finalement, OC a observé que ni le
6 Distributeur ni le Transporteur n'ont déposé
7 initialement des sources scientifiques démontrant
8 l'impact concret des changements climatiques sur la
9 fiabilité du réseau.

10 Lors du contre-interrogatoire du quinze
11 (15) novembre, Hydro-Québec a mentionné certaines
12 sources, notamment celles de Ressources naturelles
13 Canada et d'Environnement Canada. Celles-ci
14 devraient quand même figurer évidemment dans
15 l'argumentation du plan de maîtrise de la
16 végétation.

17 Donc, en conclusion, bien qu'OC ne s'oppose
18 pas à la proposition de la pratique comptable, elle
19 rappelle l'importance d'avoir des données claires
20 et d'avoir un suivi par des experts. En
21 conséquence, OC précise sa recommandation à la
22 Régie et demande à HQT D de fournir un plan intégré
23 de la maîtrise de la végétation pour le
24 Distributeur et le Transporteur avant d'accepter la
25 proposition de comptabilisation réglementaire des

1 coûts liés à l'actif.

2 Ce programme de maîtrise de la végétation
3 devrait être évalué par un rapport d'expert. Nous
4 vous rappelons que l'étude effectuée en deux mille
5 seize (2016) par le CN Utility Consulting est un
6 exemple de rapport qui permet de comparer
7 l'évolution des programmes de maîtrise de la
8 végétation et qui a déjà été même retenu par
9 Hydro One et Hydro-Québec.

10 OC appuie également la recommandation de
11 l'AREQ sur les indicateurs de performance, plus
12 précisément de clarifier les libellés des
13 indicateurs, de rajouter des indicateurs de suivi
14 de performance en relation avec les objectifs
15 d'Hydro-Québec et de rajouter des indicateurs de
16 performance pour les activités liées au
17 Distributeur.

18 Et ici, je me permets aussi d'ajouter un
19 peu une question qu'un des régisseurs, monsieur
20 Turmel, vous avez posée, si c'était pertinent en ce
21 moment-ci de faire ce genre d'étude. Et pour OC
22 c'est très pertinent de faire cette étude. Nous
23 voyons une hausse des coûts unitaires. Ça a été
24 très bien expliqué par Hydro-Québec et nous pouvons
25 voir que, oui, c'est dans un prospect de futur,

1 mais le futur est maintenant.

2 Hydro-Québec a déjà fait référence à
3 plusieurs événements climatologiques qui ont
4 affecté le réseau. Nous avons parlé du Derecho, si
5 je ne me trompe pas et de la tempête de verglas
6 comme deux exemples. C'est deux événements qui sont
7 déjà passés en deux mille vingt-deux (2022) et deux
8 mille vingt-trois (2023) et qui ont déjà une
9 incidence sur les coûts de la maîtrise de la
10 végétation.

11 Nous pouvons maintenant poursuivre avec la
12 hausse des ÉTC. Hydro-Québec sollicite une
13 augmentation des équivalents à temps complet dans
14 plusieurs activités pour atteindre les cibles de
15 fiabilité de production dans le plan d'action deux
16 mille trente-cinq (2035).

17 La croissance du personnel est un phénomène
18 observé bien avant deux mille vingt-trois (2023).
19 En effet, entre deux mille dix-neuf (2019) et deux
20 mille vingt-trois (2023), le nombre d'employés
21 permanents est passé de près de dix-sept mille
22 (17 000) à dix-neuf mille huit cent (19 800)
23 environ, tandis que les employés temporaires sont
24 passés de deux mille cinq cent (2500) à environ
25 trois mille (3000). Il s'avère difficile de

1 comparer la progression et la répartition des
2 nouveaux employés dans les différents secteurs
3 d'activité de HQT D avant deux mille vingt-deux
4 (2022).

5 Hydro-Québec justifie cette lacune en
6 affirmant que les activités précédentes à deux
7 mille vingt-trois (2023) dépassent l'horizon
8 d'analyse de la présente cause tarifaire et que la
9 restructuration organisationnelle vers une Hydro
10 rend impossible l'utilisation des informations
11 avant deux mille vingt-trois (2023) comme
12 référence.

13 Nous reconnaissons évidemment l'importance
14 d'augmenter les effectifs dans certains domaines
15 pour atteindre les objectifs de fiabilité.
16 Cependant, OC est d'avis qu'Hydro-Québec doit
17 accélérer ses efforts de modération des salaires et
18 des avantages sociaux puisque ceux-ci représentent
19 une part importante des hausses des coûts de
20 service.

21 Donc, nous, l'OC nous recommandons à la
22 Régie d'accepter la recommandation numéro 9 de
23 l'AHQ-ARQ soit de réduire de deux pour cent (2 %)
24 les coûts qu'elle reconnaît en salaires et
25 avantages sociaux pour Hydro-Québec, autant pour

1 les activités de la chaîne de valeur que pour les
2 activités de soutien.

3 De plus, OC, aussi, tient à rappeler de
4 recommander à la Régie d'encourager HQTD à modérer
5 la hausse des salaires pour trois groupes
6 d'employés non syndiqués, les cadres
7 intermédiaires, les spécialistes et les métiers,
8 ceci conformément aux recommandations établies par
9 OC dans ses conclusions de la Phase 2. Donc, merci
10 beaucoup.

11 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

12 Simplement pour préciser qu'hier, j'ai déposé sous
13 la cote C-OC-0028, le balisage de deux mille seize
14 (2016) effectué par Hydro-Québec. Simplement pour
15 que vous l'ayez à la portée de la main. Alors,
16 monsieur Castiblanco est disponible pour les
17 questions et les contre-interrogatoires.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Parfait. Merci, Maître David. Est-ce qu'il y a un
20 intervenant qui désire contre-interroger le témoin
21 d'Option consommateurs? Non. Maître Turmel pour
22 Hydro-Québec?

23 Me SIMON TURMEL, HQ :

24 Aucune question pour Hydro-Québec.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Parfait. Pas de question.

3 M. PIERRE DUPONT :

4 Oui.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Monsieur Dupont pour La Formation.

7 INTERROGÉ PAR LA FORMATION

8 M. PIERRE DUPONT :

9 Merci, Madame la Présidente. Donc, Pierre Dupont
10 pour La Formation. Je vous remercie, Monsieur, pour
11 votre présentation. J'aurais juste deux petits
12 points de précision, puis ne je ne suis pas sûr que
13 j'ai bien saisi. La recommandation, c'est de dire :
14 il est recommandé de demander à Hydro-Québec de
15 déposer un plan intégré de maîtrise de la
16 végétation, avant d'accepter la capitalisation des
17 dépenses? Est-ce que c'est ça la recommandation?

18 R. Non. Merci beaucoup d'avoir posé la question, je
19 pense c'est une opportunité de clarifier. Nous, on
20 voudrait que l'étude se passe avant d'accepter la
21 nouvelle méthode de comptabilisation. Et ça
22 permettrait de présenter l'information par
23 rapport... toutes les informations qui ont rapport
24 avec la maîtrise de la végétation, de la
25 réorganiser d'une façon un petit peu plus

1 structurée. Donc, celle-là, elle ne dépend pas
2 vraiment de si vous acceptez ou non, évidemment, la
3 pratique réglementaire, c'est plutôt l'étude
4 d'expert qui serait importante avant d'accepter la
5 pratique réglementaire.

6 Q. [76] O.K. Parce que vous... en tout cas, nous
7 comprenons que si la Régie n'accepte pas la
8 pratique réglementaire, vous l'avez mentionné dans
9 votre présentation, ça a un impact de un virgule
10 sept pour cent (1,7 %) additionnel sur les tarifs.
11 Donc, si je... je veux vraiment préciser avec vous,
12 donc... parce qu'on est en deux mille vingt-cinq
13 (2025), on a fixé les tarifs deux mille vingt-cinq
14 (2025) tandis qu'un plan intégré de maîtrise de la
15 végétation, en tout cas, ça me surprendrait qu'il
16 soit disponible avant le premier (1er) avril deux
17 mille vingt-cinq (2025), donc on est un peu, là, on
18 accepte... on accepte, autrement dit, là je me
19 permets de... je ne veux pas vous mettre de réponse
20 dans la bouche, mais hypothèse, on accepte la
21 capitalisation de la maîtrise de la végétation,
22 c'est-à-dire des dépenses associées et on demande
23 du même souffle de déposer un plan intégré de la
24 végétation, mettons, pour un prochain dossier à
25 venir.

1 R. C'est une bonne précision. Je pense que ce serait
2 un bon compromis si vous acceptez, évidemment, d'au
3 moins demander à Hydro-Québec de faire cette étude
4 pour la prochaine cause tarifaire. Parce que vous
5 avez raison, ça a une incidence quand même
6 tarifaire et nous voyons d'un bon oeil alors si
7 vous acceptez ça d'au moins demander à Hydro-Québec
8 de faire une étude qui considère évidemment
9 l'information de deux mille dix-neuf (2019), on va
10 dire au moins jusqu'à deux mille vingt-trois
11 (2023), vingt-quatre (2024) pour faire un peu le
12 suivi des coûts puis voir comment ça évolue.

13 Q. [77] Je vous remercie. Une dernière question. Vous
14 avez mentionné que des plans intégrés existent chez
15 BC Hydro, notamment, Hydro One, est-ce que les
16 plans - je ne sais pas si vous en avez pris
17 connaissance, là, moi personnellement non, je vous
18 le dis tout de suite - mais est-ce que les plans
19 comportent des preuves scientifiques comme de quoi
20 qu'il y a des changements climatiques, puis voici
21 ce qu'il faut faire en vertu des changements
22 climatiques pour la maîtrise de la végétation?

23 R. Ils ne mentionnent pas directement le plan, mais ça
24 considère des références. Par exemple, Hydro-
25 Québec, ils mentionnent très bien qu'ils font

1 souvent échanges avec d'autres... d'autres experts
2 et ils considèrent aussi les directives de
3 Ressources Canada, puis de d'autres institutions du
4 gouvernement, et ça aurait été pertinent de peut-
5 être, par exemple, le mettre dans la preuve, ça
6 aurait évité beaucoup de questions qui sont posées
7 par plusieurs des intervenants de façon
8 postérieure.

9 Q. [78] Je vous remercie. Ça complète, Madame la
10 Présidente.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Merci, Monsieur Dupont. Maître Turmel pour la
13 Formation?

14 Me SIMON TURMEL, régisseur :

15 Q. [79] Oui, bonjour... bonjour, Monsieur Castiblanco.

16 R. Bonjour.

17 Q. [80] J'ai regardé les plans - pas, pardon, les
18 plans, mais les études auxquelles vous référez.
19 J'ai noté une chose dans celui de BC Hydro, c'est
20 que ça découle d'un règlement ou d'une loi,
21 l'obligation de produire un plan avec les détails.
22 Est-ce qu'à votre mémoire, les autres juridictions,
23 c'est une... un cadre législatif qui force les
24 organismes réglementaires à produire un tel plan?

25 R. C'est une très bonne question. Je n'ai pas la

1 réponse. Cependant l'exemple de Hydro est très
2 clair, puis on vous laisse aussi la suggestion.

3 Q. **[81]** Et à tout événement, ce que je me posais comme
4 question, peut-être pas... c'est une non-question,
5 mais je présume que vous pourriez répondre que ça
6 soit une loi ou non, vous trouvez ça pertinent et
7 intéressant un tel document, c'est ça?

8 R. Oui, surtout dans ce contexte où on a des gros
9 changements climatiques, on a des événements
10 beaucoup plus brusques qui vont influencer cette
11 pratique, cette activité. Personnellement, j'ai
12 aussi vécu le verglas de Pâques, puis ça serait
13 intéressant aussi de faire un suivi beaucoup plus
14 structuré de cette activité qui est sensible à
15 changer beaucoup dans le temps dans les années à
16 venir et dont les coûts commencent à augmenter.

17 Q. **[82]** Merci.

18 R. Merci.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Merci beaucoup. La Formation n'aura pas d'autres
21 questions pour le témoin. Maître David?

22 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

23 Il n'y aura pas de réinterrogatoire. Merci.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Alors, merci beaucoup pour votre témoignage. Vous

1 êtes donc libéré.

2 R. Merci.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 On poursuit avec la preuve de RTIÉÉ, Maître Neuman.

5

6 PREUVE DE RTIÉÉ

7

8 Me DOMINIQUE NEUMAN :

9 Bonjour, Madame la Présidente. Bonjour, Messieurs
10 les Régisseurs, Dominique Neuman pour le RTIÉÉ.
11 Alors comme vous pouvez voir, nous avons deux
12 témoins. Nous avons en présence parmi nous monsieur
13 Bruno Ménard. Et nous avons à distance monsieur
14 Jean Schiettekatte qui est présent. Si les deux
15 témoins pouvaient être assermentés, Madame la
16 Greffière.

17

18 L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE (2024), ce dix-
19 neuvième (19e) jour du mois de novembre, a
20 comparu :

21

22 BRUNO MÉNARD, analyste pour le RTIÉÉ, ayant une
23 place d'affaires au 1249, de la rue de Honfleur,
24 Boucherville (Québec);

25

1 JEAN SCHIETTEKATTE, analyste en énergie, ayant une
2 place d'affaires au 1463, Riverdale, Sainte-Adèle
3 (Québec);

4

5 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
6 solennelle, déposent et disent :

7

8 INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

9 Q. **[83]** Oui, d'abord, monsieur Ménard, je vous
10 demanderais... nous avons déjà déposé votre
11 déclaration solennelle sous la cote C-RTIÉÉ-0034,
12 mais je vous demanderais également de reconnaître
13 comme ayant été préparé par vous ou sous votre
14 supervision deux autres documents. D'une part, la
15 version révisée de la réponse à la demande de
16 renseignements de la Régie, qui porte maintenant la
17 cote 0037... RTIÉÉ... pardon. Oui, C-RTIÉÉ-0037,
18 RTIÉÉ-1, Document 3, ainsi que votre présentation
19 qui est en train d'être projetée, qui est la cote
20 C-RTIÉÉ-0039, RTIÉÉ-1, Document 5. Donc, est-ce que
21 vous les reconnaissez ainsi?

22 M. BRUNO MÉNARD :

23 R. Oui.

24 Q. **[84]** Et, Monsieur Schiettekatte, est-ce que vous
25 reconnaissez aussi être le co-auteur à la fois de

1 ces mêmes deux pièces et aussi des pièces initiales
2 qui étaient C-RTIÉÉ-0017, RTIÉÉ-1, Document 1 et la
3 version initiale de cette demande... de la réponse
4 à cette demande de renseignements de la Régie?

5 M. JEAN SCHIETTEKATTE :

6 R. Oui, je le reconnais.

7 Q. [85] Merci. Alors donc, j'inviterais monsieur...
8 monsieur Ménard à commencer sa présentation.

9 M. BRUNO MÉNARD :

10 R. Si vous permettez, il faut que je retourne parce
11 que j'ai oublié un document juste... ce ne sera pas
12 long.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Vous êtes temporairement libéré.

15 R. Alors pardon pour cette intermission. Bonjour,
16 Madame la Présidente, Messieurs les Régisseurs,
17 bonjour. Bonjour au personnel de la Régie, de même
18 qu'au représentants d'Hydro-Québec et aux
19 intervenants. La présentation qui suit constitue un
20 abrégé du mémoire et des recommandations déposées
21 par le Regroupement pour la transition,
22 l'innovation et l'efficacité énergétique dans le
23 cadre de la Phase 1 du dossier R-4270-2024
24 regroupant les éléments communs aux causes
25 tarifaires d'Hydro-Québec en Transport pour les

1 années deux mille vingt-trois (2023), deux mille
2 vingt-quatre (2024) et deux mille vingt-cinq (2025)
3 et en Distribution pour les années deux mille
4 vingt-cinq (2025) et deux mille vingt-six (2026).
5 Excusez-moi, là, ça ne fonctionne pas comme je
6 voudrais. Excusez-moi encore une fois. Alors bon,
7 pour les besoins de la présentation, les sujets
8 traités sont ceux qu'on... ils ont été regroupés en
9 fonction des activités qu'Hydro-Québec... d'Hydro-
10 Québec dans sa demande en regard des coûts communs
11 à imputer au Transport, à la Distribution.

12 Et on commence par une petite mise en
13 contexte, je pense qu'il y en a déjà eu quelques-
14 unes. Celle-là essaie de regrouper un peu les
15 principaux éléments de... qui entourent la cause
16 tarifaire comme telle. D'abord, un contexte et puis
17 ensuite les neuf, huit recommandations du RTIÉÉ. Il
18 y en a quelques-unes, selon le déroulement, là,
19 qu'on pourra passer rapidement.

20 Tout d'abord, le contexte. En rappel, la
21 société d'État est dans un environnement en pleine
22 mutation présentement. Il y a un changement
23 important de la structure organisationnelle, ça a
24 été mentionné à plusieurs reprises (Une Hydro),
25 avec des conséquences sur l'approche comptable et

1 une forme de discontinuité dans l'historique des
2 coûts.

3 Pour le Distributeur, un premier exercice
4 tarifaire en coût de service en cinq ans et un
5 prochain exercice en coût de service attendu en
6 deux mille trente (2030). Pour le Transporteur, un
7 premier exercice tarifaire en trois ans. Un réseau
8 basculant d'une période de surplus énergétique à
9 une situation de déficit. Un climat postpandémique
10 qui induit une pression sur les coûts et les
11 ressources. Le Plan d'action deux mille trente-cinq
12 (2035), un plan ambitieux de décarbonation
13 accélérée de l'économie, qui mise sur un réseau
14 fiable d'abord, un doublement de la demande
15 électrique dans la prochaine décennie et une
16 planification à long terme du réseau à cette fin.
17 Et enfin une volonté de contrôler la pression
18 inflationniste sur les tarifs.

19 Q. **[86]** Monsieur Ménard, est-ce que je pourrais vous
20 demander de rapprocher votre micro?

21 R. Oui, pardon.

22 Q. **[87]** S'il vous plaît.

23 R. Excusez-moi. Alors les interventions ou les
24 recommandations du RTIÉÉ gravitent autour de la...
25 comment est-ce qu'on peut définir la suffisance des

1 dépenses de maîtrise de la végétation et de
2 l'ensemble des coûts qui sont proposés pour être
3 inclus dans les revenus requis.

4 En se fiant à son objectif de réduction des
5 pannes sur un horizon de 7 à 10 ans, la dépense
6 annuelle en maîtrise de la végétation prévue par le
7 Distributeur tient compte de la nouvelle cadence
8 désormais adoptée par Hydro-Québec quant au nombre
9 d'hectares de végétation à couvrir en fonction d'un
10 cycle moyen de sept ans.

11 Le RTIÉÉ invite la Régie de l'énergie à
12 accepter le coût annuel prévu de quatre-vingt-deux
13 millions (82 M\$)... quatre-vingt-deux virgule trois
14 millions (82,3 M\$) pour deux mille vingt-cinq
15 (2025) en maîtrise de la végétation, pour Hydro-
16 Québec dans ses activités de transport.

17 Toutefois, nous proposons d'inscrire au
18 revenu requis annuel deux mille vingt-cinq (2025)
19 d'Hydro-Québec Transport la moyenne prévue
20 septennale désinflationnée de ces coûts, vu la
21 croissance prévue nettement supérieure à
22 l'inflation et afin d'éviter l'effet pervers
23 qu'aurait une charge de transport basée sur les
24 seuls coûts de deux mille vingt-cinq (2025) dans le
25 revenu requis d'HQD, qui serait gelé à l'inflation

1 jusqu'à la prochaine cause tarifaire.

2 Maintenant, on a parlé dans les... au cours
3 de l'audience on a parlé souvent de plateau, un
4 plateau comme étant défini... comme étant, dans le
5 cycle de maîtrise de la végétation, comme étant
6 l'atteinte d'un objectif. Les normes applicables au
7 contrôle de la végétation, pour le RTIÉÉ, ces
8 normes-là vont évoluer... elles vont évoluer et
9 HQTID devra s'y conformer et cela ne représentera
10 pas un plateau en matière de contrôle de la
11 végétation.

12 Par exemple, on fait référence à la norme
13 actuelle de la Régie, la FAC-003-4, qui a été
14 remplacée par la FAC-003-5 au premier (1er) avril
15 deux mille vingt-quatre (2024) en référence. On
16 note aussi la... la remarque ou enfin le... ce
17 qu'affirme TRC, que ce changement aura des impacts
18 importants sur les activités de maîtrise de la
19 végétation.

20 La FAC-003-5 comprend des
21 modifications substantielles qui
22 nécessiteront un examen et une
23 adaptation immédiate pour tous les
24 propriétaires concernés de réseaux de
25 transport et de générateurs

1 enregistré auprès de la NERC.

2 Pour ce qui est du réseau de distribution, Hydro-
3 Québec vise à terme une réduction de trente-cinq
4 pour cent (35 %) des pannes, ça a été mentionné
5 dans la preuve, un enjeu majeur en distribution.

6 Or, l'atteinte d'un tel objectif
7 nécessiterait une cadence de coupe visant à couvrir
8 le réseau du Distributeur en quatre ans et non cinq
9 ans, selon... les références qu'on donne, entre
10 autres, un rapport de Electrical Power Research
11 Institute (EPRI), qui mentionne et je montrerai le
12 graphique juste après :

13 L'effet de la cadence sur la réduction
14 des pannes n'est pas linéaire : passer
15 d'un cycle de 5 ans (à un cycle de 4
16 ans aurait un effet bénéfique
17 considérable qui permettrait au
18 Distributeur d'atteindre son objectif
19 de réduction des pannes de 35 %.

20 Je fais référence à ce graphique-là qui apparaît
21 également dans la preuve ou plutôt dans le mémoire
22 de RTIÉÉ, où on voit qu'entre un cycle... je
23 reviens à... je reviens ici dans la... pardon.

24 Q. **[88]** Est-ce que vous pouvez remonter le graphique?

25 R. Oui, je vais remonter le graphique. On voit que

1 c'est pas linéaire entre quatre et cinq ans. La
2 courbe... la courbe cinq ans, qui est une courbe
3 mauve, par rapport à la quatre ans, il y a quand
4 même une différence importante dans la fiabilité,
5 la perte de fiabilité dans le temps avec une
6 cadence de cinq ans versus quatre ans.

7 Des recommandations qu'on a vues ici au
8 cours des audiences, pour nous, il ressort quatre
9 traitements réglementaires possibles des coûts de
10 maîtrise de la végétation pour la Régie... à
11 considérer par la Régie.

12 D'abord, l'option numéro 1, qui est celle
13 de désavouer, du moins partiellement, les coûts de
14 maîtrise de la végétation au motif que ceux-ci
15 comporteraient un surcoût de rattrapage d'une
16 négligence passée d'Hydro-Québec. De notre avis,
17 cette option ne devrait pas être retenue. Il n'y a
18 pas eu négligence passée d'Hydro-Québec puisque
19 celle-ci avait déjà accru son traitement de la
20 végétation au-delà des limites résultant des
21 décisions passées de la Régie et malgré que la Loi
22 sur la simplification ne lui permettait pas d'en
23 récupérer le coût en distribution, ce qui s'est
24 traduit par une réduction du rendement bénéficiant
25 à l'actionnaire. La cadence voulue est déjà presque

1 atteinte en deux mille vingt-quatre (2024).

2 Les coûts prévus représentent la cadence
3 prévue. Donc, rien n'indique qu'ils comportent un
4 surcoût de rattrapage qui s'additionnerait aux
5 coûts résultant normalement de la cadence.

6 L'actionnaire, ce sont les citoyens du
7 Québec, qu'on rappelle ici. Même à supposer qu'il y
8 ait eu négligence, il ne serait pas logique de
9 punir davantage les citoyens du Québec.

10 Il ne serait pas non plus logique de
11 soustraire une partie des coûts de maîtrise de la
12 végétation du revenu requis tarifaire futur au
13 motif qu'Hydro-Québec aurait été soi-disant
14 négligente en absorbant la hausse passée plutôt que
15 de tenter d'obtenir des hausses tarifaires passées.

16 L'option 2, notre recommandation
17 subsidiaire : continuer de reconnaître les coûts de
18 maîtrise de la végétation comme charges
19 d'exploitation. C'est la pratique réglementaire
20 actuelle. Les PCGR, à la base, sans actifs
21 réglementaires, reconnaissent la maîtrise de la
22 végétation comme une charge.

23 La FERC, la NARUC, Manitoba Hydro et
24 Maritime Electric aussi prescrivent de la
25 reconnaître comme charge, à la seule exception

1 possiblement de l'investissement en déboisement
2 initial de nouvelles emprises.

3 Cette approche permet de refléter les vrais
4 coûts de maîtrise de la végétation dans le revenu
5 requis et de l'allouer à la génération de clients
6 de l'année où ils surviennent. Ça a, par exemple,
7 par contre le désavantage de créer un impact
8 tarifaire important en deux mille vingt-cinq
9 (2025), mais évite de reporter cet impact à la fin
10 du cycle de coupe.

11 C'est la recommandation du RTIÉÉ dans le
12 cas où la Régie rejeterait la proposition
13 intermédiaire à l'option no.4 dont on va parler,
14 d'une capitalisation en inscrivant un revenu au
15 revenu requis, la moyenne désinflationnée des coûts
16 totaux annuels prospectifs sur sept ans en
17 transport et sur cinq ans en distribution.

18 L'option 3, reconnaître la pratique
19 réglementaire proposée par Hydro-Québec de
20 capitaliser les coûts de maîtrise de la végétation
21 avec un amortissement linéaire à base mensuelle.

22 De l'avis du RTIÉÉ, cette option ne
23 devrait pas être retenue telle que proposée par
24 Hydro-Québec. En effet, la capitalisation des coûts
25 de maîtrise de la végétation ne résulte pas, à la

1 base, des PCGR eux-mêmes mais ne surviendrait que
2 si la Régie exerce sa discrétion d'en faire un
3 actif réglementaire.

4 La Régie ne devrait pas exercer sa
5 discrétion de créer cet actif réglementaire si la
6 combinaison de son amortissement établi sur une
7 base mensuelle et du gel à l'inflation du revenu
8 requis du Distributeur jusqu'à sa prochaine cause
9 tarifaire a pour effet artificiel d'ainsi geler à
10 l'inflation une portion de seulement trois virgule
11 quatre millions (3,4 M\$) des coûts de maîtrise de
12 la végétation en transport et de seulement dix-sept
13 virgule un millions (17,1 M\$) des coûts de maîtrise
14 de la végétation en distribution.

15 Ces parts minimales, qui seraient ainsi
16 gelées à l'inflation jusqu'à la prochaine cause
17 tarifaire de HQD, sont beaucoup trop éloignées du
18 vrai coût, à notre avis. Elles reportent un choc
19 tarifaire à la génération des clients futurs.

20 Et enfin, l'option 4, la recommandation du
21 RTIÉÉ de capitaliser les coûts de maîtrise de la
22 végétation en inscrivant au revenu requis la
23 moyenne désinflationnée des coûts totaux annuels
24 prospectifs sur sept ans en transport et sur cinq
25 ans en distribution.

1 À notre avis, cette approche, cette option,
2 constitue un intermédiaire entre le traitement
3 réglementaire actuel, l'Option 2 et l'approche
4 proposée par Hydro-Québec. Cette approche,
5 également, cette option ferait appel à la
6 discrétion de la Régie de créer l'actif
7 réglementaire mais de moduler la prise en compte
8 dans le revenu requis de sa charge d'amortissement,
9 de manière à ce qu'en deux mille vingt-cinq (2025),
10 le revenu requis inscrirait la moyenne
11 désinflationnée des coûts totaux annuels
12 prospectifs sur sept ans pour Transport et sur cinq
13 ans pour Distribution.

14 La Régie pourrait également, si elle le
15 souhaite, réduire le taux de rendement applicable à
16 la partie non amortie de ses coûts. Il appartiendra
17 à la Régie de l'énergie de déterminer a) si elle
18 peut et b) si elle veut ainsi moduler la prise en
19 compte dans le revenu requis de cette charge
20 d'amortissement.

21 L'approche proposée par le RTIÉÉ réduit de
22 façon modérée l'impact tarifaire en deux mille
23 vingt-cinq (2025) des coûts de maîtrise de la
24 végétation tout en réduisant le choc tarifaire sur
25 le Distributeur lors de la prochaine cause

1 tarifaire.

2 Ça couvre l'aspect activité et maîtrise de
3 la végétation. Est-ce qu'on a encore un peu de
4 temps, j'imagine? Oui, on peut y aller?

5 Me DOMINIQUE NEUMAN :

6 Oui.

7 Me BRUNO MÉNARD :

8 R. En parlant de la suffisance des coûts, toujours, ce
9 que le RTIÉE recherche, c'est la suffisance des
10 charges de maintenance directe et en support à la
11 maintenance.

12 Il faut reconnaître qu'il y a un déficit
13 d'information sur les coûts passés et futurs en
14 considérant le fait qu'il y a eu des changements
15 qui nous portent à se concentrer sur les coûts de
16 deux mille vingt-trois (2023). Donc, on appuie, ne
17 serait-ce que pour des motifs qualitatifs, le
18 budget d'un milliard trois cent millions
19 (1 301 000 000 \$) de coûts de maintenance directe
20 en deux mille vingt-cinq (2025) cumulant Transport
21 et Distribution et celui de cinq cent quarante-cinq
22 millions (545 M\$) de coûts de soutien à la
23 maintenance en deux mille vingt-cinq (2025)
24 cumulant également, ceux de Transport et de
25 Distribution.

1 Nous sommes en effet favorables à ce
2 qu'Hydro-Québec dispose de la marge de manœuvre
3 nécessaire à la réalisation des objectifs plus
4 ambitieux qu'elle s'est fixée, notamment en
5 maintenance préventive, fixe ou conditionnelle, et
6 en remédiation environnementale.

7 La suffisance des charges en mobilité. Le
8 RTIÉE s'inquiète... s'inquiétait de la
9 recommandation... de sa recommandation 1.2.4 de la
10 baisse des charges en mobilité, ça a été mentionné
11 par maître Neuman, en distribution, de deux mille
12 vingt-trois (2023) à deux mille vingt-cinq (2025),
13 compte tenu des objectifs de déploiement des bornes
14 de recharge à courant continu. En audience le dix-
15 huit (18) novembre, HQD précise au RTIÉE que cette
16 basse est conjoncturelle, et qu'elle comprend des
17 subventions, et ne reflète pas une baisse de
18 l'activité en deux mille vingt-cinq, deux mille
19 vingt-neuf (2025-2029) si on a bien compris.

20 Le RTIÉE soumet qu'il se pourrait toutefois
21 qu'il soit opportun d'inscrire annuellement au
22 revenu requis deux mille vingt-cinq (2025), qui
23 servirait à l'indexation annuelle des tarifs
24 jusqu'en deux mille vingt-neuf (2029) selon la Loi
25 de la simplification, la moyenne désinflationnée

1 des coûts prévus deux mille vingt-cinq, deux mille
2 vingt-neuf (2025-2029), ceci afin d'éviter que
3 cette anomalie conjoncturelle ne baisse
4 artificiellement le coût de cette activité pendant
5 cinq ans.

6 Nous avons également demandé, dans notre
7 recommandation 1.2.4, si l'exclusion de la majeure
8 partie de ces charges en mobilité comme étant non
9 réglementées est correcte compte tenu du fait que
10 les investissements sont réglementés. En audience,
11 le Distributeur précise au RTIÉE que les anciennes
12 bornes de HQ toujours en opération ne sont pas
13 réglementées et que ce poste budgétaire
14 comprendrait également des coûts de recherche et
15 développement.

16 Le cas... le cas particulier de la
17 suffisance des coûts transversaux de produits
18 d'exploitation, ce qu'on appelle les services de
19 technologie numérique. Le RTIÉE invite la Régie de
20 l'énergie à requérir de HQT le dépôt d'un suivi
21 réglementaire distinct des coûts, des impacts, du
22 déploiement et de la performance des coûts
23 transversaux de produits d'exploitation, services
24 de technologie numérique, à cause de leur impact
25 potentiel sur la résilience du réseau et les

1 clients dans la restauration du service après-
2 pannes.

3 Q. **[89]** Monsieur Ménard, peut-être que je vous
4 demanderais que comme le temps... le temps court,
5 peut-être de passer à la page 17 où il y avait une
6 modification par rapport à notre recommandation qui
7 est sur la suffisance des charges en conception et
8 évolution du système énergétique et
9 infrastructures.

10 R. Oui. Alors, dans ce cas-ci, le RTIÉE invitait la
11 Régie de l'énergie à se questionner sur le fait que
12 les efforts en conception du réseau de transport,
13 raccordement de nouvelles centrales et parcs
14 éoliens, pour accompagner l'augmentation des moyens
15 de production ne se traduisent par une croissance
16 conséquente des charges en transport. C'était une
17 réduction. Donc, pour cette activité de conception,
18 et ce bien qu'il s'agisse d'une étape cruciale à
19 notre avis dans la réalisation du Plan 2035. En
20 audience Hydro-Québec nous rassure en indiquant
21 qu'il s'agissait d'une erreur cléricale depuis lors
22 corrigée. Alors, c'est ce qu'on voulait mentionner.

23 Q. **[90]** Alors, je pense compte tenu du fait que nous
24 avons presque pris le temps qui nous était alloué,
25 en tout cas, j'invite... enfin, j'invite la salle,

1 donc les autres participants et la Régie, s'il y a
2 des questions, à la fois sur les... sur les parties
3 qui ont été... de notre mémoire qui ont été
4 précisées par monsieur Ménard maintenant, mais
5 aussi les autres parties qui sont dans différentes
6 acétates, mais s'il y a des questions
7 particulières, monsieur Ménard sera heureux d'y
8 répondre.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Parfait. Merci, Maître Neuman. Est-ce qu'il y a des
11 intervenants qui désirent contre-interroger les
12 témoins? Oui, Maître Burlone, pour le ROÉÉ.

13 INTERROGÉS PAR Me HADRIEN BURLONE :

14 Bonjour, Madame la Présidente.

15 Q. **[91]** Maître Burlone pour le ROÉÉ. Bonjour au panel
16 en présentiel et en virtuel. Merci pour votre
17 présentation, merci pour votre beau mémoire. Une
18 question rapide. Donc, si je comprends bien votre
19 proposition, simplement me dire - puis là j'ai en
20 tête mon sapin de Noël d'hier - mais plutôt que
21 d'avoir un rabais qui est très important la
22 première année, diminuant les années suivantes, on
23 veut rendre ça plus équitable pour les clients des
24 années deux mille vingt-cinq (2025), six (2026),
25 sept (2027), huit (2028), neuf (2029). Donc, on va

1 égaliser. Mais après ça, arrivé deux mille trente
2 (2030) où il n'y a plus... Puis, là, j'entends les
3 témoins d'Hydro-Québec me crier « c'est pas un
4 rabais ». Mais plutôt que d'égaliser... bien, on
5 égalise les rabais pour ces gens-là, après ça, en
6 deux mille trente (2030), il n'y a quand même plus
7 de rabais, on se retrouve quand même - est-ce que
8 je me trompe - avec des clients qui vont assumer un
9 rendement sur investissement pour le rabais qui a
10 été consenti à ces clients-là?

11 M. BRUNO MÉNARD :

12 R. Oui, tout à fait. En fait, cette proposition-là
13 touche le premier cycle, ne touche pas les cycles
14 suivants.

15 Q. [92] Merci beaucoup, Monsieur Ménard. Merci, Madame
16 la Présidente.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Merci, Maître Burlone. Est-ce qu'il y a d'autres
19 intervenants? Maître Turmel, avez-vous des
20 questions pour Hydro-Québec?

21 Me SIMON TURMEL, HQ :

22 Non, aucune question. Merci.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Maître Alexandre de Repentigny pour la Régie? Pas
25 de questions. Monsieur Dupont pour la formation?

1 INTERROGÉS PAR LA FORMATION

2 M. PIERRE DUPONT :

3 Merci, Madame la Présidente.

4 Q. [93] Merci, Monsieur Ménard, pour votre
5 présentation, pour votre témoignage. Je m'excuse,
6 je vous vois... l'écran est devant moi. Bien, une
7 question ou deux de précision. Sur la
8 comptabilisation, la proposition, la recommandation
9 que fait le RTIÉE concernant la comptabilisation de
10 l'actif réglementaire des coûts de maîtrise. Vous
11 avez mentionné dans votre... puis on comprend, là,
12 bon, la proposition d'essayer de - je vais le dire
13 dans mes mots - d'essayer de lisser puis
14 d'amoindrir un peu les chocs tarifaires qui
15 pourraient survenir en deux mille trente (2030),
16 compte tenu du cadre actuel, législatif actif.

17 Mais vous parlez effectivement de Manitoba
18 Hydro. Je crois que c'est à la page - je l'ai-tu
19 noté - page 9. Bon. Manitoba Hydro puis Maritime
20 Electric, bien, on voit que NARUC, c'est... Mais
21 est-ce que ces deux compagnies-là, est-ce que vous
22 êtes au fait de leur méthode d'amortissement qu'ils
23 ont utilisée? Est-ce qu'ils ont pris un
24 amortissement sur un cycle pour... Je comprends que
25 c'était le déboisement initial. Mais le déboisement

1 initial va... Je ne sais pas la durée de vie de
2 l'emprise, probablement pas. Mais est-ce qu'il est
3 cinq ans? C'est-tu un amortissement linéaire? Je me
4 posais la question.

5 R. C'est une excellente question. Malheureusement, je
6 n'ai pas la réponse à cette question. Mais on
7 peut... on peut fouiller. Si vous voulez, on peut
8 essayer d'y répondre, prendre un engagement pour le
9 faire.

10 Q. **[94]** Non. Écoutez, c'est une curiosité de ma part.
11 C'était juste une précision que je recherchais.
12 Puis ça m'amène à l'autre question. Mais je présume
13 que, je me doute un peu de la réponse. Donc, à
14 votre connaissance, ce que vous recommandez à la
15 Régie comme façon de comptabiliser les dépenses
16 ici, puis pour la maîtrise de la végétation, puis
17 il y en a une autre aussi, de dire, bien, il
18 faudrait tout de suite regarder dès cinq ans, puis
19 prendre en compte. Bref, est-ce que ce sont des
20 pratiques - je vais commencer par la maîtrise de la
21 végétation - ça a déjà été fait ailleurs?

22 R. Je n'ai malheureusement pas la réponse à cette
23 question. C'est vraiment une proposition qu'on a
24 examinée à la lumière de la difficulté dans
25 laquelle on se retrouve d'avoir des montants

1 importants à... dont il faut tenir compte. Et en
2 même temps, le fait que la prochaine révision
3 tarifaire est dans cinq ans uniquement. C'est un
4 peu ce qui a guidé notre façon de percevoir la
5 pratique qu'on propose. C'est-à-dire, lisser, comme
6 vous dites, lisser la charge, de sorte que l'impact
7 est moins grand dans le premier cycle.

8 Q. [95] Je vous remercie. Dernière question : Hydro-
9 Québec nous a mentionné que ce qu'elle nous
10 recommande, ce qu'elle propose comme la façon de
11 comptabiliser la maîtrise de la végétation, donc,
12 ça s'apparentait à ce qui se fait dans les
13 programmes d'efficacité énergétique. Puis que, dans
14 ce cas-là, lorsque l'efficacité énergétique, la
15 pratique réglementaire a été modifiée, bien, il est
16 clair que ça peut amener un choc tarifaire au fil
17 des années, toutes choses étant égales. Ce qui est
18 le même cas ici. Avez-vous une opinion là-dessus?
19 Est-ce que, selon vous, ça se compare aux
20 programmes d'efficacité énergétique cette pratique
21 réglementaire?

22 R. Il y a peut-être un point de comparaison ou deux.
23 Je ne m'aventurerai pas trop là-dessus. Mais je
24 dirais, par exemple, que, dans le cas de
25 l'efficacité énergétique, on parle de mettre en

1 place des équipements, un système comme tel qui,
2 lui, a une durée de vie quand même beaucoup plus
3 longue et qui n'est pas récurrent nécessairement
4 durant cette période-là. Tandis qu'ici, on a une
5 récurrence annuelle de ces coûts-là. Ce qui est
6 quand même différent. Il faut le considérer de
7 cette façon-là, je pense.

8 Q. [96] Je vous remercie. Ça complète, Madame la
9 Présidente.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Merci, Monsieur Dupont. Maître Turmel pour la
12 formation?

13 Me SIMON TURMEL, régisseur :

14 Je n'aurai pas de questions. Monsieur Dupont a pris
15 ma question. Désolé! C'était clair. Merci.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Merci. La formation n'aura pas d'autres questions
18 pour vous.

19 Me DOMINIQUE NEUMAN :

20 Je vous remercie, Madame la Présidente. Je n'ai pas
21 d'autres questions. Donc, si vous pouviez libérer
22 monsieur Schiettekatte, qui n'a pas parlé beaucoup,
23 mais qui était prêt à répondre à plein de
24 questions, mais malheureusement elles ne sont pas
25 venues, et monsieur Ménard.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Bien, merci beaucoup, Maître Neuman. Alors, ça
3 termine la preuve du RTIÉÉ. Messieurs, vous êtes
4 libérés. Voilà! Je pense qu'il nous reste, afin de
5 clore la preuve pour la Phase 1, le dépôt de
6 l'engagement de la FCEI. Maître Turmel?

7 Me DOMINIQUE NEUMAN :

8 Excusez-moi! Est-ce que monsieur Dupont souhaitait
9 que nous prenions un engagement pour vérifier les
10 autres utilités?

11 M. PIERRE DUPONT :

12 (Signe de tête négatif)

13 Me DOMINIQUE NEUMAN :

14 Merci.

15 Me JULIEN COSSETTE :

16 Julien Cossette, je suis en remplacement de maître
17 André Turmel qui est en Teams en ce moment. On va
18 déposer notre engagement au courant de l'après-
19 midi, si ça vous convient.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Parfait. Il n'y a pas de souci. Maître Turmel, est-
22 ce qu'il y a une contre-preuve de la part d'Hydro-
23 Québec?

24 Me SIMON TURMEL, HQ :

25 Non, il n'y a pas de contre-preuve de la part

1 d'Hydro-Québec, Madame la Présidente.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Excellent! Donc, dans quelques heures, la preuve
4 sera close pour la Phase 1. On se revoit demain
5 matin avec les argumentations. Alors bon après-midi
6 et à demain matin!

7 AJOURNEMENT

8

9

10 SERMENT D'OFFICE:

11 Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,
12 certifie sous mon serment d'office, que les pages
13 qui précèdent sont et contiennent la transcription
14 exacte et fidèle des notes recueillies par moi au
15 moyen du sténomasque, le tout conformément à la
16 Loi.

17

18 ET J'AI SIGNE:

19

20

21

22 Claude Morin, sténographe officiel

23 Tableau #200569-7.